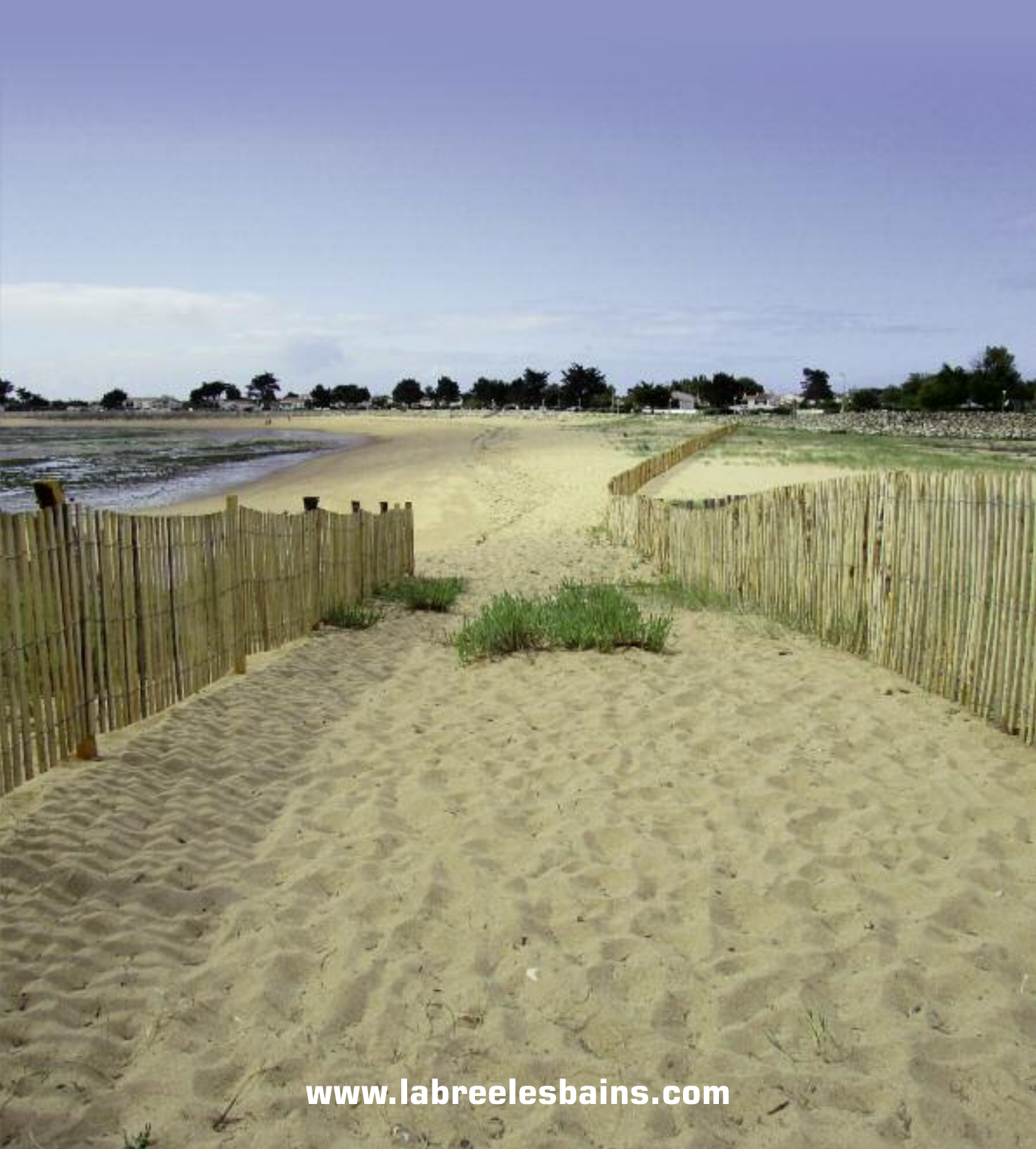


Le Petit Brénaïis

Bulletin n°57 - Juillet 2015



Sommaire

La lettre du maire et l'édito du premier adjoint.....	p 3
Les conseils municipaux	p 4 à 5
Informations diverses et Etat civil	p 6 à 8
Informations municipales	p 8 à 17
Les écoles	p 18 à 21
Les associations	p 22 à 26
Commerçants, artisans, associations et services publics	p 27 à 31



Directeur de la publication Chantal BLANCHARD, maire de la Brée-Les-Bains
Comité de rédaction : J. CAILLOT, S. MOUGEOTTE - Photos : M. GUILDOUX, S. MOUGEOTTE

Mise en page et impression : Marennes Impression 05 46 76 75 16 - Visa de dépôt légal n°480



La lettre du maire



L'école est finie, les enfants sont en vacances. Certains seront là à la rentrée scolaire et d'autres iront au collège à St Pierre d'Oléron.

La saison d'été a commencé pour tous nos commerçants, artisans et saisonniers. Le soleil est

de la partie, ce qui apporte la bonne humeur à nos vacanciers. Les familles brénaises vont recevoir leur famille : enfants, petits enfants...

Le club de plage "les Goélands" accueille les enfants de 3 à 14 ans et propose de nombreuses activités.

Le club de volley s'adresse aux plus grands et, comme chaque année, des tournois sont organisés le mercredi et le dimanche.

Les associations sont dans les starting-blocks pour démarrer les festivités. La Brée les Bains s'anime.

Nos employés municipaux ont dû refaire tous les massifs de fleurs.

Une ou des personnes mal intentionnée(s) a (ont) déversé volontairement du désherbant. Notre pépiniériste, (monsieur MAGUY), apprenant la situation, nous a offert les fleurs pour replanter nos massifs et je le remercie pour sa générosité.

Je souhaite à nouveau mettre l'accent sur la sécurité, le respect de la limitation de vitesse, les stops, les stationnements gênants et dangereux, le respect des piétons, et les vélos dans les sens interdits !

Pensez à trier vos poubelles, pour le respect de notre île et de notre environnement, des containers semi-enterrés sont à votre disposition pour y déposer vos déchets aux deux sorties de notre village.

Des projets pour septembre /Octobre

- Le syndicat de la voirie va nous soumettre des propositions en vue de la réfection la place Gaston Robert.

- Le lotissement de la cité des Varennes : le dépôt de permis de construire ne saurait tarder, de nouveaux pavillons vont voir le jour.

- Les travaux de l'école sont programmés.

En septembre, pour des économies d'énergie, toutes les communes de l'île vont procéder à l'extinction de l'éclairage public, nous vous tiendrons informés de la date.

Avant de conclure, je souhaite rendre hommage à monsieur Gérard VIOT, notre conciliateur de justice bénévole, décédé à la fin du mois de juin. Pendant de nombreuses années, il a résolu un grand nombre d'affaires à l'amiable et a œuvré avec une grande humanité pour aider les personnes en difficulté.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une bonne saison estivale.

Chantal Blanchard



ÉDITO DU PREMIER ADJOINT

Au lendemain des élections municipales, Madame le Maire et le Conseil Municipal m'ont élu 1er Maire adjoint et confié la délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

- Marché
- Camping
- Bâtiments communaux
- Sécurité des établissements recevant du public.

Le Conseil municipal, après délibération m'a également désigné conseiller à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron.

Elu par mes collègues de la Communauté de Communes, je suis un des Administrateurs au sein de la Maison de l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

Mais parlons de notre commune :

L'année écoulée m'a permis, dans les domaines qui me sont confiés, de mener à terme certains engagements du précédent mandat et de me projeter sur l'avenir pour de futures améliorations et réalisations.

Les projets ne manquent pas.

Cette année, la remise en conformité pour la sécurité des établissements recevant du public est en cours de réalisation (vaste programme de mise aux normes). Une priorité est déjà programmée pour notre école concernant le ravalement, l'isolation thermique et le chauffage.

D'autres dossiers sont en attente de décision et seront prochainement présentés en commission « travaux des bâtiments communaux ».

Le marché et le camping ne font pas exception à la règle :

Le marché couvert

Il retient toute notre attention : Contre les dégradations dues aux intempéries et, malheureusement, les détériorations provoquées par la délinquance.

Nous procédons, ponctuellement et selon l'urgence, matériellement et financièrement à la remise en état des dégradations pour le bon accueil et le bien-être de la clientèle.

Le camping

Il s'améliore au fil du temps :

. Rénovation d'un bloc sanitaire l'an dernier.

. Cette année, nouvelle enseigne, nouvelles bornes à éclairage solaire et, prochainement, 2ème partie grillagée avec pose d'un portail coulissant répondant aux normes de sécurité pour l'intervention des pompiers et l'évacuation côté du boulevard d'Antioche (front de mer).

. En cours, la pose d'un portail coulissant au local technique pour la protection et la sécurité des enfants afin de parachever l'entourage grillagé.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes vacances sous le soleil de notre merveilleux village.

Michel DASSIE

Conseils municipaux

Le compte rendu intégral des Conseils Municipaux est affiché en Mairie. Il est également téléchargeable sur son site internet : www.labreelesbains.com, sous la rubrique [vie pratique/espace documentation/administration](#). Le comité de rédaction a décidé d'informer les administrés sur les points qui lui paraissent les plus importants.

Séance du 9 janvier 2015

Tarifs 2015 : logement d'urgence

Un logement communal situé 3 Rue du général de Gaulle (l'ancienne gendarmerie) est réservé aux situations d'urgence. Il conviendrait d'en définir les conditions d'accès.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE que les contrats d'occupation seront établis à la quinzaine, FIXE le tarif de la location du logement d'urgence et DÉCIDE de la gratuité d'occupation pour une durée inférieure ou égale à 8 jours dans les situations exceptionnelles.

Eclairage public et économie d'énergie: dossier de candidature

Dans le cadre du projet de « maîtrise de l'énergie et du développement durable », et afin de compléter le dossier de candidature dans le dispositif de soutien pour les communes de moins de 10 000 habitants, il conviendrait que le conseil approuve le devis établi par le SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural) correspondant aux travaux de remplacement de 21 horloges par des horloges astronomiques et de 82 boules et 16 lanternes.

Le Conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité le devis établi par le SDEER et AUTORISE Mme le Maire à demander un paiement échelonné en 5 annuités, sans intérêt.

Mme le Maire rappelle qu'une subvention de l'ADEME à hauteur de 25 000€ devrait être accordée si certaines préconisations sont respectées (comme l'extinction de l'éclairage public la nuit). Les autres communes de l'île adhèrent également à ce projet. Elle précise que les horaires d'extinction restent à définir mais que ce sera certainement de minuit à 6 heures, avec des dérogations pour les manifestations pendant la saison touristique. La population sera prévenue dès que possible.

Schéma directeur des eaux pluviales: délégation au Syndicat Intercommunal d'Entretien des Marais

Pour l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) et afin de maîtriser au mieux la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la commune, il devient nécessaire d'élaborer un schéma directeur des eaux pluviales, qui s'articulera autour de 7 phases.

Ce schéma directeur permettra ainsi de:

- satisfaire aux obligations de la commune vis-à-vis de la réglementation en vigueur,
- créer une cartographie complète et détaillée du réseau des eaux pluviales,
- identifier les secteurs qui seraient sources potentielles d'inondation ou de dégradation de la qualité des rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel,

- définir les orientations pour améliorer la gestion quantitative et qualitative du réseau des eaux pluviales.

L'élaboration de ce document pourrait être confiée au Syndicat Intercommunal d'Entretien des Marais (SIEM) de Saint-Georges d'Oléron- Saint Denis d'Oléron - La Brée les bains. Le coût prévisionnel du projet est de 15 500€.

Le SIEM se chargerait de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% soit 7 750,00€ et auprès du Conseil Général à hauteur de 30% soit 4 650,00€. Il resterait donc 3 100,00€ à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal DÉCIDE de confier l'élaboration du document au SIEM.

QUESTIONS DIVERSES

Hommage : Mme le Maire informe qu'un rassemblement républicain en hommage aux victimes de Charlie Hebdo et pour la défense de la liberté d'expression se tiendra ce dimanche 11 janvier à 14h30 sur la Place Gambetta à Saint Pierre d'Oléron.

Pointe de Prouard : Mme le Maire informe le conseil que des travaux d'aménagement d'une nouvelle plage vont bientôt être réalisés à la pointe de Prouard. Des ganivelles vont être installées pour protéger le site en délimitant les accès. Elle précise qu'un projet de toilettes sèches est en cours d'étude.

Séance du 25 février 2015

Personnel communal: recrutement d'agents saisonniers ou temporaires

La commune et le camping doivent faire appel à des agents contractuels afin de compenser l'accroissement de l'activité en saison.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires au recrutement d'agents contractuels pour les besoins saisonniers:

1. pour le camping municipal: 1 agent d'accueil d'avril à septembre, 1 agent d'accueil pour la saison haute, 1 agent d'entretien pour la saison haute ;

2. pour la commune: 1 agent pour l'agence postale à compter d'avril, 1 agent technique de mars à fin septembre, 2 agents techniques en haute saison selon les besoins

- AUTORISE Mme le Maire à confier si nécessaire des missions à l'association intermédiaire A.D.C.R. (Association Développement Compétences Ressources) afin d'assurer le remplacement d'agents permanents momentanément indisponibles ou pour effectuer des tâches ponctuelles.

Nids de frelons: participation aux dépenses de destruction

Le Conseil communautaire, dans sa séance

du 17 décembre 2014, a validé le versement d'une participation financière aux communes de 50 % des frais engagés par la commune, plafonnée à 67,50€ par nid, sous certaines conditions de situation du nid, de demande et de destruction dans le temps.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE: - d'annuler la délibération prise le 14 juin 2013 car les conditions d'application sont devenues obsolètes et de s'aligner sur les conditions votées par le Conseil communautaire.

- de demander aux propriétaires une participation de 50 % sur la facture acquittée par la mairie, déduction faite de la participation de la Communauté de communes de 67,50€.

Zonage A/B/C: demande d'agrément dérogatoire

Une demande d'agrément dérogatoire est sollicitée au titre du dispositif « Pinel » qui offre une réduction d'impôt lors de l'achat d'un logement neuf, à condition qu'il soit mis en location pendant 6 ans au minimum.

L'achat d'un appartement ou d'une maison en loi Pinel doit avoir lieu entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2016.

Une révision du zonage au 1er octobre 2014 a généré le déclassement des communes de l'île d'Oléron de la zone B1 (zone très tendue) en zone B2 (zone tendue) modifiant notamment les plafonds de loyer.

Le classement en zone B2 permet à la commune d'être éligible au nouveau dispositif d'investissement locatif.

Toutefois, malgré l'arrêté interministériel du 1er août 2014 classant la commune de La Brée les bains en zone B2, l'éligibilité au dispositif « Pinel » n'est pas acquise de droit, mais est subordonnée à l'obtention d'un agrément dérogatoire de Madame la Préfète de Région.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à demander à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de solliciter un agrément dérogatoire au titre du dispositif « Pinel » auprès de Mme la Préfète de Région.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion publique : Mme le Maire rappelle qu'une réunion publique a lieu le lendemain 26 février en présence de M. MASSICOT, président de la Communauté de communes et du Cabinet d'études ARTELIA afin de présenter leur rapport sur les effets de l'érosion dans le secteur de la pointe de Prouard et le secteur de la pointe des Normands à la pointe des Boulassiers.

Place Gaston Robert : Mme le Maire informe que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises afin d'évaluer le coût des travaux à réaliser sur la voirie. Elle précise qu'une réunion aura ensuite lieu entre les

Conseils municipaux

élus et les commerçants afin d'étudier ces devis.

Séance du 7 avril 2015

Fixation des taux d'imposition 2015

Après en avoir étudié plusieurs propositions, le Conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE de retenir une augmentation de la fiscalité de 1 % par rapport au produit fiscal attendu et fixe les taux à :

- taxe d'habitation: 8,70 % (au lieu de 8,62 en 2014)

- taxe foncière (bâti): 20,84 % (au lieu de 20,64 en 2014)

- taxe foncière (non bâti): 43,94 % (au lieu de 43,51 en 2014)

soit un produit attendu en 2015 de 966 614 € pour une recette supplémentaire de 9 119 €.

Bail commercial 10 rue des Boulassiers

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de louer le local situé 10 rue des Boulassiers aux infirmières qui en ont fait la demande, dès la fin de leur préavis pour la location qu'elles occupent actuellement.

Foyer Brénais : convention

La convention qui lie la Commune au Foyer Brénais doit être renouvelée et ce renouvellement est l'occasion d'y apporter quelques précisions, notamment en ce qui concerne une baisse de la subvention accordée équivalant à une participation aux charges de fonctionnement et une durée réduite à un an, le temps de procéder à des travaux qui permettront de mettre en place une répartition plus adéquate des charges locatives. Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le renouvellement de la convention au Foyer Brénais pour une année et AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

Travaux voirie : convention avec le Syndicat de la voirie

Mme le Maire rappelle qu'il a été prévu d'effectuer des travaux afin de réaménager la Place Gaston Robert et la Rue des Boulassiers. Elle propose de confier au Syndicat de la Voirie la maîtrise d'œuvre des projets de travaux, ainsi que diverses missions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de confier au Syndicat de la Voirie les missions exposées et AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions et tout document qui s'y réfèrent, ainsi qu'à effectuer toute démarche nécessaire au projet de travaux.

Produits des amendes de police: subvention du Conseil Général

Dans le cadre du reversement par le Conseil Général du produit des amendes de police, les communes peuvent obtenir une subvention pour la réalisation de certaines opérations et notamment pour les petites opérations de sécurité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention, dans le cadre du produit des amendes de police, pour les travaux de signalisation horizontale

qui seront réalisés.

Travaux bâtiment scolaire: demande de subvention

Des travaux d'isolement et de réfection des bâtiments scolaires ont été envisagés, car les enfants ne sont plus accueillis dans les meilleures conditions et il devient nécessaire de résoudre ce problème. Elle propose que des travaux soient réalisés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Général pour la réhabilitation des bâtiments scolaires. Dit que ces travaux seront financés sur les fonds propres de la commune et que les crédits sont inscrits au budget 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Rue de la Roulette : M. COULON rappelle que les travaux rue de la Roulette ne sont pas terminés à cause de fuites sur la voirie. Il précise que l'entreprise CASTELLO revoit à la hausse le métrage de bordure des trottoirs dégradés du fait des travaux, donc non facturés à la commune.

Plage : M. COULON informe que l'opération de ré-ensablement de la plage par la Communauté de communes a permis d'étendre le sable jusqu'à la cabane des MNS. Eclairage public: Mme le Maire explique que l'extinction de l'éclairage public se fera de façon conjointe avec toutes les communes de l'île d'Oléron.

Séance du 4 mai 2015

Taux d'imposition 2015: rectification

Lors de l'élaboration du budget et la fixation des taux d'imposition 2015, une erreur d'arrondis s'est produite sur l'un des taux. Le taux de la taxe foncière non bâti devrait être de 43,92 et non de 43,94, mais que cette modification ne remet pas en cause l'augmentation de 1% de la fiscalité.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité, DÉCIDE d'annuler la délibération prise le 07 avril 2015 et de fixer les taux suivants:

Taxe d'habitation: 8,70 %; Taxe foncière (bâti): 20,84 %; Taxe foncière (non bâti): 43,92 %

Pour un produit fiscal attendu de 966 610 €

Office de tourisme: convention de mise à disposition des services techniques au profit de la Communauté de communes

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire concernant la répartition des charges de maintenance des bâtiments de l'Office de tourisme suite au transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Mme le Maire à signer la convention mettant à disposition le personnel technique de la commune au profit de la Communauté de Communes pour tous les travaux d'entretien courant et de maintenance des bâtiments concernés.

Convention d'occupation temporaire sur la plage concédée: modification

La commune est titulaire d'une concession de la plage de Planginot pour une durée de 12 ans, ce qui lui permet de consentir des occupations temporaires pour des activités liées à la plage.

Lors de la séance du 18 mars 2014, le Conseil municipal a accepté de conclure avec la Société Rapid'Services une convention d'occupation temporaire (du 1er juillet au 15 septembre) pour une durée de 3 années, permettant l'installation d'une vente de sandwiches et boissons.

Considérant la demande du bénéficiaire de la convention, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'ouverture du commerce du 8 mai au 30 septembre 2015.

Projet immobilier Cité des Varennes

Mme le Maire informe que les 13 logements « sociaux » situés Cité des Varennes et construits par Atlantic Aménagement dans les années 70 devenant vétustes, allaient faire l'objet d'une démolition totale qui sera suivie d'une construction de 17 logements. La société sollicite le Conseil pour se porter acquéreur de diverses parties de parcelles dont l'aménagement sera entièrement financé par Atlantic Aménagement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la cession et AUTORISE Mme le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette affaire.

Camping municipal: modification des tarifs

Mme le Maire rappelle que le paiement, par les hébergeurs, de la taxe de séjour s'effectue depuis le transfert de la compétence tourisme directement à la Communauté de communes. Celle-ci devenant forfaitaire, elle ne doit plus apparaître en tant que telle dans les tarifs appliqués par les loueurs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de modifier les tarifs du camping municipal, afin d'y intégrer la taxe de séjour.

QUESTIONS DIVERSES

Plan local d'urbanisme : Mme le Maire informe qu'une réunion publique avec le bureau d'études CREA aura lieu avant fin mai. Elle précise que dès que la date sera retenue, l'information sera relayée sur les panneaux municipaux, le site de la mairie et le journal Le Littoral.

Rue de la Roulette : M. COULON explique que le 1er devis établi pour la remise en état des trottoirs, suite aux travaux de mise en souterrain des réseaux rue de la Roulette, va être revu à la baisse car leur détérioration a été faite après constat de l'huissier.

Informations diverses

Recensement militaire



En fonction du mois de leur naissance, les jeunes garçons ou filles nés en 1999 doivent se faire recenser en mairie cette année, **au plus tard le mois de leur 16^{ème} anniversaire.**

Par exemple : s'ils sont nés en juillet 1999, ils doivent se faire recenser au plus tard en juillet 2015.

Élections

Pour pouvoir voter il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales.

Dépôt sur voirie communale

Une demande doit être formulée en mairie pour tout dépôt sur la voirie, tel que dépôt de sable ou gravier et en particulier des gravats résultant de travaux effectués par une entreprise ou un propriétaire. Ces gravats devront être enlevés à la fin du chantier, la voirie et les trottoirs ne devront pas être dégradés ni encombrés de façon abusive.

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue **exclusivement** à l'aide des containers individuels ou des containers collectifs. Les cartons, sacs ou autres récipients contenant des déchets ménagers ne sont pas ramassés par l'entreprise effectuant ce service.

Les propriétaires de résidences principales et secondaires doivent placer :

1 - le container à ordures ménagères sur le trottoir, pour la collecte le mercredi avant 20 h

2 - le sac de tri sélectif (jaune) et le bac jaune le mardi tous les quinze jours (semaine paire) avant 20h.

Les sacs jaunes de tri sélectif sont distribués à la mairie, **le matin**. Lors des départs **uniquement**, des sacs individuels d'**ordures ménagères** peuvent être déposés dans les containers collectifs placés à différents points de la commune (principalement aux sorties de ville).

Les détritres de jardin doivent être déposés à la déchetterie mais **en aucun cas** dans les containers individuels ou collectifs.

Ramassage des encombrants

La commune organise un service gratuit de **ramassage des encombrants** pour les personnes non équipées pour emmener à la déchetterie les gros objets dont ils désirent se débarrasser. La demande doit en être obligatoirement formulée auprès des services du secrétariat de

la mairie, par lettre ou par téléphone. Le ramassage sera ensuite effectué par les services municipaux de la voirie suivant la liste d'inscription transmise par la mairie ; **chaque dernier lundi du mois**. Les personnes en ayant formulé la demande sont priées de ne sortir leurs encombrants que le jour du ramassage le matin de bonne heure, avant 8 heures.

Demande de logement social

Toute personne qui souhaite obtenir un logement social doit constituer un dossier. La demande peut être faite en ligne (www.service-public.fr) ou par courrier au moyen du formulaire cerfa n° 14069.02 (téléchargeable sur le même site ou disponible en mairie). Cette demande, une fois complétée, est à envoyer aux organismes bailleurs des communes de votre choix

Eclairage public

Certains jours, l'éclairage public flanche près de chez vous. C'est très désagréable et nous vous comprenons. Aussi pour obtenir un dépannage des plus rapides, vous devez relever le numéro de la plaque L.B. suivi de 1 à 3 chiffres, situé environ à hauteur d'homme sur le poteau concerné et le signaler à la mairie, qui pourra dès lors transmettre la demande de réparation sans recherche ni perte de temps suite à des données erronées ou incomplètes.

Chiens perdus ou trouvés

Si vous trouvez un chien ou si vous en perdez un, une seule adresse : élevage de boxer de « La Prise des Viviers » Bois Fleury 17310 ST PIERRE D'OLÉRON (voie sans issue derrière l'aérodrome) tel : **05.46.47.08.50** Normalement il y a une permanence tous les jours mais mieux vaut s'en assurer par un appel téléphonique.

Sécurité sociale

**Parc des Fourriers 5 Avenue Maurice Chupin
17300 ROCHEFORT**

Les délégués sociaux ont pour mission de favoriser l'accès aux soins et le droit à la santé, en coordination avec les partenaires locaux. Ils peuvent vous aider à :

- constituer votre dossier d'invalidité, de Couverture Maladie Universelle.
- étudier vos droits à l'indemnisation maladie, maternité, accident du travail
- constituer des dossiers d'aides financières.

En cas d'incapacité temporaire ou définitive, un délégué social peut se déplacer à votre domicile.

Pour prendre rendez-vous, appelez le 3646

Les délégués sociaux vous reçoivent également sur rendez-vous dans nos agences : **Dolus** : en mairie, le 1^{er} mardi de 9 h 12 h, **sans rendez-vous.**

St Denis d'Oléron : en mairie, le 3^{ème} mardi de 14 h à 16 h, **uniquement sur rendez-vous.**

Repas à domicile

Préparés par le personnel de la cuisine du Foyer-Logement de St Georges d'Oléron, les repas sont livrés à domicile. Juste avant de passer à table, la remise en température des aliments peut être faite au moyen d'un four à micro-ondes ou des traditionnels plaque de cuisson et four.

Informations diverses

Les viandes telles que steak, côte de porc dans l'échine, escalope de dinde, etc... (fournies par un artisan-boucher d'Oléron) sont conditionnées et livrées crues pour les cuire selon son goût.

Composition d'un repas :

Soupe, hors d'oeuvre, plat, garniture, fromage, dessert, pain, vin ou jus de fruit.

Qui peut bénéficier de ce service ?

Toute personne (sans condition d'âge) demeurant dans les communes de St Denis, La Brée les Bains, St Georges.

Quels sont les jours de livraison ?

Du lundi au samedi dans la matinée. Le repas du dimanche est livré en même temps que celui du samedi.

Où se renseigner ?

Après du C.C.A.S ou du Foyer-logement de St Georges
Tel : 05.46.76.87.93 ou 05.46.76.51.44

Permanences à la maison P.H.A.R.E. (Pour un Habitat Adapté et un Réseau d'entraide)

Alzheimer 17 : 2^{ème} mercredi après-midi du mois de 14 h 30 à 16 h 30 (accueil libre) - renseignements au 05 46 92 25 18

Association des Paralysés de France : 1^{er} mercredi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30. Rendez-vous au 05 46 30 46 66

Agence départementale d'Information logement ADIL 17 2^{ème} mardi des mois pairs de 14 h à 17 h. Renseignements au 05 46 34 41 36

CRAVA CICAT : (cellule d'aide à la vie autonome - centre d'information et de conseils en aides techniques) : 3^{ème} ou 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14 h à 17 h. Sur rendez-vous au 05 46 34 00 34

Association Valentin Haüy : accueil sur rendez-vous ou visite à domicile. Aide pour les aveugles et les malvoyants (aide sociale, bibliothèque braille et sonore, matériel adapté, cours d'informatique adapté...).

CLIC Oléron (centre local d'information et de coordination retraités et personnes âgées) : 05 46 47 33 27

CIAS - antenne nord (service prestataire d'aide à domicile) : 05 46 75 14 54

SAD-PEP 17 (soins et aide à domicile auprès de personnes dépendantes, malades ou handicapées) : 05.46.36.06.28

Association Une île vers SEL : système d'échange local (SEL Oléron) . 05.46.47.67.34. Permanence d'accueil 3^{ème} samedi de 10 h à 12h05.

FAVEC : association des conjoints survivants, soutien et aide aux veufs et veuves. Réunion le 2^{ème} vendredi du mois de 15 h à 17 h en mars, juin, septembre et décembre - 05.46.47.55.94

Point info CESU : informer et conseiller les salariés et les employeurs sur l'emploi à domicile en chèque emploi service(formalités, contrat, convention collective...) accueil uniquement sur rendez-vous. Tél. 05.46.47.33.27

Prométhée 17:cap emploi : accompagnement des personnes handicapées dans leur recherche de travail et favorise leur retour à la vie active. Sur orientation du Pôle Emploi. 1^{er} et 3^{ème} mardi, 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 9 h à 16 h 30. Sur rendez-vous au 05.46.50.04.00

UDAF : Union départementale des associations familiales. Information aux familles : droits des familles, protection des majeurs, accompagnement social, placement familial, aide à domicile, micro crédit, aide juridique... 3^{ème} lundi de chaque mois de 14 h à 17 h - 05.46.28.36.00

UNAFAM : Union nationale des amis et familles de malades psychiques Ecoute et soutien des familles de malades psychiques. 4^{ème} mardi de chaque moi de 15 h à 17 h. - 05.46.47.02.20

Bibliothèque

Rue des Ardillières. Ouverte à tous.

Hors saison : **mercredi**

de 10 h à 12 h

Saison : **mardi, mercredi,**

vendredi et samedi de 10h à 12 h



Tennis municipal

Allée du Gai Séjour

RESERVATION A LA MAIRIE

9 h—12 h et 14 h—17 h

Du lundi au vendredi et samedi matin

Nous rappelons, par ailleurs, que le tennis est ouvert gratuitement, le mercredi, hors saison, aux jeunes, résidents permanents de la commune ou du local jeunes du Foyer Rural de Saint Denis, accompagnés d'un adulte.

Aide personnalisée à l'autonomie (A.P.A.)

Conditions d'attribution :

Être âgé de 60 ans et plus

Résider en France

Présenter un état de dépendance qui requiert une aide ou une surveillance régulière pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

L'évaluation de l'état de dépendance sera effectuée par une équipe médico-sociale dont un membre se rendra au domicile du demandeur.

Elle est attribuée sous conditions de ressources.

Elle est versée au bénéficiaire et aux prestataires de services (garde ou aide à domicile, emploi familial, portage des repas à domicile, téléalarme...) en cas de maintien au foyer ou à l'établissement d'accueil (maison de retraite).

Où s'adresser :

À la mairie du domicile de la personne âgée.

Accueil de jour

Pour personnes âgées dépendantes et/ou désorientées

Pour favoriser le maintien à domicile, rompre la solitude et optimiser l'autonomie de la personne âgée : **Maison de retraite de St Georges.**

Mission : prendre en charge sur une journée, de manière régulière ou occasionnelle, des personnes âgées vivant à domicile, en structure agréée au sein de la maison de retraite

Objectifs : stimuler les capacités cognitives et relationnelles des personnes, conserver son autonomie

pour favoriser le maintien à domicile, rompre l'isolement et éviter le repli sur soi, se familiariser avec la vie en collectivité, soulager les familles et l'entourage par une prise en charge adaptée.

Encadrement et accompagnement : une aide médico-psychologique référente de l'accueil de jour aidée par une équipe pluridisciplinaire (aide-soignante, animateur, kinésithérapeute, psychomotricienne).

Activités de groupe ou individuelles : les activités proposées ont une visée sociale et occupationnelle. Elles permettent de stimuler les capacités physiques et psychiques des personnes (activités corporelles, atelier de jardinage, cuisine, aide à la vie quotidienne, groupe de paroles, atelier mémoire, activités manuelles, jeux de société...).

Déroulement d'une journée : Accueil dès 9 h, 1 séance d'activités ou atelier de 2 h, repas en collectivité, 1 séance d'activités ou atelier de 2 h, retour à domicile à partir de 16 h.

Conditions d'admission : consultation médicale préalable vérifiant la compatibilité de l'état de la personne avec les activités proposées et la gestion d'un groupe.

Modalités pratiques : * accueil du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30 (fermeture 1 semaine à Noël, 1 semaine à Pâques et du 15 Juillet au 15 Août). * capacité d'accueil : 3 personnes par jour. * transport à la charge des familles. * possibilité de prise en charge dans le cadre du plan d'aide A.P.A. à domicile.

Contact : maison de retraite de St Georges d'Oléron.

Informations diverses

Urbanisme

Il est rappelé à toute personne intéressée par des travaux (construction nouvelle, ravalement de façade, ouverture, abri de jardin, clôture, couverture de maison, changement de destination de locaux, etc...) de bien vouloir se renseigner auprès du service de l'urbanisme de la mairie avant de réaliser ces projets, aux heures d'ouverture : 9 h – 12 h et 14 h – 17 h.

L'architecte-conseil du CAUE tient sa permanence en mairie lors des commissions d'urbanisme une fois par mois, le mardi, à partir de 9h30 sur rendez-vous (se renseigner à la mairie pour les dates précises). **Ses consultations sont gratuites.**

Chien « dangereux »

Depuis 1999, les propriétaires ou détenteurs de chiens de la 1^{er} catégorie (chiens d'attaque : Pit-bull, Boer-bull, tosa) et de la 2^{ème} catégorie (chiens de garde et de défense : Staffordshire terrier, Rottweiler, tosa) en application de l'article 211-5 du code rural, au sens de l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999, doivent procéder à la déclaration de leur animal à la mairie sous peine d'une contravention.

Pour cela, il convient de présenter en mairie les documents suivants :

- carte d'identification du chien (comportant le numéro de tatouage)
- certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- certificat vétérinaire de stérilisation du chien (uniquement pour les chiens de 1^{ère} catégorie).
- attestation d'assurance garantissant de la responsabilité civile du propriétaire.

Il vous sera délivré un récépissé de déclaration qui peut être, à tout moment, ainsi que l'attestation d'assurance et le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, réclamés par les forces de l'ordre. L'inobservation de ces dispositions constitue un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de fortes amendes.

Déjections canines

Lorsque vous promenez vos chiens, munissez-vous de petits sacs afin que les rues, trottoirs et plages ne relèvent pas du parcours du combattant... Des sacs sont à votre disposition au camping municipal, Place Gaston Robert, sur la plage (à deux emplacements) ainsi qu'à la mairie. Le non ramassage des excréments des chiens constitue une infraction punie d'une amende de 35 € (article R 632.1 du code pénal). Nous rappelons que pour tout chien qui sera en état de divagation et qui sera identifié, son propriétaire se verra punir d'une contravention de 2^{ème} classe, soit 35 € conformément à l'article R 622.2 du code pénal. Nous rappelons également que, sur le territoire de la commune, les chiens doivent être tenus en laisse. Sur les plages, les chiens ainsi que tous les animaux, sont strictement INTERDITS, par arrêté préfectoral.

DÉMARCHAGE : ATTENTION

En aucun cas, la mairie ne transmet les coordonnées des habitants de la commune aux entreprises quelles qu'elles soient démarchant les particuliers pour tous travaux touchant à leur habitation (isolation, toiture, lutte contre les termites, etc...)

Etat civil

MARIAGES

09.05.2015.....Robin Médéric RENAUD et Caroline Claire DUTHIL
15.05.2015.....Dominique Gabriel FAVAUDON et Muriel Blanche CAUFOURIER
30.05.2015.....Guillaume François Jean Pierre MOUGEOTTE et Lucie THESMIER

DÉCÈS

01.01.2015 à St Pierre d'Oléron....Madeleine Marie Odette RANCHET dit CROS Vve GAZEAU ..96 ans
04.01.2015 à Vaux sur MerValdemar FRAGUITO DA COSTA.....58 ans
04.02.2015 à La Brée les BainsLéone BOUCHERIE vve MECHINET93 ans
23.02.2015 à La Brée les BainsCharles Ronald Edmund COMPTON95 ans
01.03.2015 à RochefortAlbert GARNIER.....98 ans
12.03.2015 à RochefortMadeleine Hélène Henriette VADANCOURT Vve DUSSOL.....76 ans
31.03.2015 à La RochelleSimone Marie MAHÉ vve GIORDANI88 ans
24.05.2015 à RochefortJeannine Yvonne Lucie LÉBOUCHER Vve CONIL91 ans
09.06.2015 à RochefortGaston Edmond BOYER87 ans

La nouvelle équipe municipale, un réel plaisir de «travailler ensemble»

Depuis 1989, je participe activement à la vie communale tout d'abord comme conseiller municipal puis en tant que maire adjoint et, c'est sans aucune hésitation que j'ai rejoint l'équipe dirigée par Madame le Maire, Chantal BLANCHARD. La Brée, «Joyau» de l'Île d'Oléron la lumineuse, est un village touristique, resté familial, loin des agitations touristiques locales. Mme le Maire et le Conseil Municipal m'ont proposé et élu 2ème adjoint.

Chargé du personnel et des Services techniques, de la voirie, des réseaux SDEER/CER/France télécom et éclairage Public, de l'Environnement-espaces verts, de la Défense côtes.

Délégué Communautaire : Gestion du Littoral-Défense côte; Enfance-jeunesse; Tourisme-sports-loisirs; Régie Oléron Déchets ; Développement Durable-Environnement. Le S.I.L. et le C.L.E.C.T.

Bien qu'il fut agréable de travailler avec mes collègues des mandats précédents qui avaient de grandes qualités, dans ce groupe, chacun participe selon ses compétences et sa disponibilité, communique, échange. Chaque mandature était différente, «les hommes» riches de leur vécu, leur culture et leurs origines m'ont beaucoup apporté, et principalement une richesse intellectuelle. Ce Mandat sera le dernier et j'aurai à cœur d'accomplir toutes les délégations qui m'ont été confiées. Le bilan que je dresse de cette première année de mandat, est très positif.

Travaux effectués :

Allée du Gai Séjour, rue de Planginot, achèvement des enfouissements des réseaux ERDF et France télécom. Ces travaux ont été réalisés par la C.E.E.

Rue MORANDEAU sont aménagés deux puisards récupérateurs du pluvial. Ce qui va permettre d'absorber une partie des eaux pluviales venant des voies adjacentes.

Route de l'Île et rue de la Roulette : Contrôle Syndicat des Eaux mise en conformité des réseaux eaux potable et eaux usées. Un ensemble d'in-

cidents, a retardé l'ouverture de cette voie (fin juin). Il sera effectué de nouveaux contrôles d'étanchéité sur le réseau E.U. et les travaux s'achèveront par la peinture de voirie.

Rue de LA JONCHERE et rue A. JOUSSEMET : Implantation des ralentisseurs afin de réduire la vitesse sur les voies de contournement. En raison de l'incivilité de quelques conducteurs de véhicules motorisés, il est indispensable d'améliorer l'efficacité de ces ralentisseurs par l'implantation de balises rigides.

Travaux à venir :

Les projets de Voirie sont nombreux mais, en raison de leur coût et vu les «coupes sombres» de l'Etat, ils seront effectués à moyen et long termes.

Route de l'Île, de la rue de la roulette à l'émissaire : en raison de l'augmentation de la densité des constructions, il sera indispensable de mettre aux normes le réseau du pluvial. (En attente du Plan établi par l'UNIMAT et le GEMAPI).

Village « LES BOULASSIERS » : Enfouissement des réseaux à savoir l'éclairage Public, l'Eau Potable, les Eaux Usées et le Réseau Pluvial. Un lourd chantier qui est en étude avec nos partenaires, les Syndicats des Eaux, le SDEER, de la Voirie voir les Conseils Territorial et Régional.

Avenue Georges POMPIDOU, le chantier le plus lourd. Il sera nécessaire d'effectuer un enfouissement central, regroupant les E.U., E.P., le Pluvial, E.R.D.F. et France télécom. Chantier qui s'achèvera par la remise en état de la voie de circulation et les trottoirs.

Les mises aux normes du réseau d'Eau Potable, comprennent également la rue des Ardillières ainsi que quelques voies secondaires.

Le Bourg de la Brée est très beau, il a beaucoup de charme, mais il est vieux et, selon l'implantation des maisons et le tracé des voies, la circulation pour les personnes âgées et à mobilité réduite n'est pas très agréable.

La place Gaston Robert tout comme la rue des Boulassiers seront mises aux normes, dans le cadre du P.P.R., fin 2015/début 2016. Afin de limiter la vitesse (30Kms/h) nous allons devoir implanter des « chicanes et/ou des ralentisseurs », toujours à cause de l'irresponsabilité de quelques usagers motorisés de la voie publique.

La principale difficulté rencontrée est l'écoulement du pluvial dans le bourg, il traverse quelques propriétés privées, dont certaines sont obstruées.

Ces projets de travaux de voirie seront discutés par la commission de voirie, présentés à Mme le Maire et au Conseil Municipal afin de définir les priorités.

Je voudrais féliciter, le (ou les) sinistre(s) individu(s) qui a (ou ont) pulvérisé du «dés herbant» sur l'ensemble des massifs, jardinières etc. de la commune. Ces espaces avaient été préparés pour le concours «des villages Fleuris» organisé par le Conseil Territorial. Ces actes représentent un coût important tant par l'achat des fleurs et produits, qu'en temps de travail des agents. Fort heureusement, Monsieur MAGUY, pépiniériste, a offert un ensemble de végétaux dont les derniers seront plantés semaine 27.

Je tiens à remercier et féliciter les personnels des services techniques pour le travail effectué afin de palier ces actes de vandalisme et plus particulièrement l'équipe des espaces verts.

Merci à Mme le Maire et mes collègues pour leur étroite collaboration et sans lesquels je n'aurais pu mener à bien certaines tâches confiées.

Permettez-moi, au nom des membres de mes commissions et en mon nom, de vous souhaiter : «BONNES VACANCES», parmi les vôtres, grands et petits.

AMENAGEMENT DE LA POINTE DE PROUARD

HISTORIQUE DU SITE

La digue de Prouard, constituée d'un noyau de blocs calcaires et recouverte de sable, a été construite en 2008. Les 85.000 m³ de sable nécessaires à son édification ont été déplacés des pièges à sable situés au nord du port de Saint-Denis d'Oléron.

Longue de 350 mètres et large d'une dizaine de mètres, elle permet, sous l'action combinée du vent et de l'océan, l'accumulation du sable sur la zone littorale située au sud de la Pointe de Prouard. Ainsi, le trait de côte est conforté pour se prémunir des submersions.

LE CONTEXTE ACTUEL :

Le constat :

Exemple d'une cohabitation entre l'Homme et la Nature, suite à cet aménagement de digue, un milieu naturel s'est créé en quelques années, derrière la digue: une dune et une plage.

Ce site a été colonisé par des plantes pionnières et fixatrices du sable ainsi que par un oiseau emblématique, le Gravelot à collier interrompu, qui y fait halte pour se reproduire. La Pointe de Prouard est devenue le site majeur de nidification de cet oiseau en Charente-Maritime.

Aujourd'hui, la Pointe de Prouard est donc un site à forts intérêts écologiques, de part la formation d'un système dunaire, et touristiques, de part la présence d'une plage de plus en plus fréquentée (source Oléron Qualité Littoral: 182 plagistes en 2014 et 54 en 2013, sur une journée au mois d'août).

DES MENACES POUR LE SITE :

Face à l'évolution de ce milieu, les aménagements existants du site ne sont plus adaptés et ne favorisent pas :

- le maintien du système dunaire en formation, essentiel pour se prémunir des submersions : lorsque les flux de déplacements ne sont plus canalisés, le piétinement entraîne la dégradation du milieu et de sa végétation.

- une bonne qualité d'accueil, du fait d'un accès inadapté aux besoins des plagistes.

- la préservation d'un site de reproduction d'un oiseau emblématique à l'échelle de la Charente-Maritime, le Gravelot à collier interrompu : l'espèce étant particulièrement vulnérable lors de la période de nidification (entre fin mars et fin juillet), le piétinement des nids, le dérangement des couples nicheurs et la prédation des chiens entraînent un échec de la reproduction de cet oiseau.

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet d'aménagement présenté ci-dessous a été réalisé en concertation avec le Département de la Charente-Maritime, les élus de la Brée-les-Bains et Saint-Denis d'Oléron ainsi

que la LPO Charente-Maritime.

Le double objectif du projet :

Dans le cadre de la démarche Oléron Qualité Littoral, l'objectif de cet aménagement est double. Il s'agit d'une part, d'adapter les aménagements permettant d'améliorer l'accessibilité à la nouvelle plage et d'autre part, de préserver le système dunaire en formation avec la biodiversité qui en dépend.

Les conséquences sont les suivantes :

- le maintien du système dunaire en formation qui joue le rôle de protection contre la submersion marine.
- l'amélioration de l'accessibilité à la nouvelle plage et la canalisation du public fréquentant le site pour préserver la biodiversité du site.
- La valorisation de ce site en informant le public de ses intérêts et en améliorant la connaissance sur ce riche milieu.

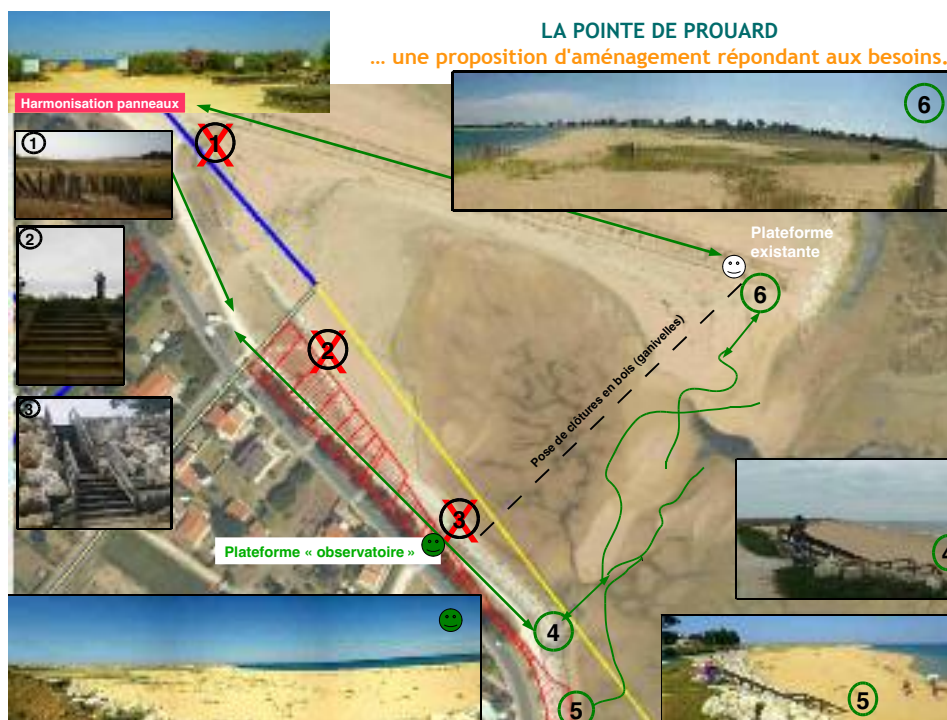
Les actions menées :

Afin de répondre à ces objectifs, des aménagements et des actions d'information ont été mises en place :

- **des aménagements** : supprimer les trois accès non adaptés (n°1, 2 et 3 sur le schéma ci-dessous), aménager un accès adapté à l'extrémité de la digue (n°6), valoriser les deux accès adaptés (n°4 et 5) et poser une ganivelle permettant de favoriser la constitution de la dune en amont de la nouvelle plage et de préserver l'arrière dune du piétinement.

- **des actions d'information** par la présence des agents de l'équipe Espaces naturels sur le terrain, par l'aménagement d'une plateforme « observatoire » (à la place de l'accès n°3 supprimé) avec trois panneaux disposés en pupitre décrivant l'histoire et l'écologie du site, par une harmonisation des panneaux déjà existants au niveau du début de la promenade de la digue.

Avant



Informations municipales

LA POINTE DE PROUARD



INAUGURATION DE L'AMENAGEMENT REALISÉ :

Le traditionnel cordon a été coupé à l'entrée du cheminement en paletage du cordon dunaire, le mercredi 20 mai 2015, en présence de Madame RABELLE, conseillère générale, Monsieur MASSICOT, président de la CdC, Madame BLANCHARD, maire de la Brée et de Monsieur MASSE, maire de Saint Denis. Puis, les participants ont cheminé à la découverte de l'espace aménagé, marquant des temps de pause aux différents postes d'observation. La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur offert par la CdC.



Natura 2000 : préserver la biodiversité dans une logique de développement durable

Natura 2000 : qu'est-ce que c'est ?

Un réseau européen

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Ces sites permettront de protéger des espèces animales, végétales, ainsi que des milieux naturels rares ou menacés.

Ce réseau s'appuie sur deux textes fondateurs :

- La directive « Oiseaux » (1979 recodifiée en 2009) qui crée des Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour les oiseaux sauvages et migrateurs. Elle protège les zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration d'oiseaux devenus rares ou menacés sur le territoire européen.

- La directive « Habitats » (1992) protège les habitats naturels ou semi-naturels ainsi que les espèces rares et/ou menacées et leurs milieux de vie. Elle désigne des Zones de Conservation Spéciale (ZSC).

Tous les états membres de l'Union Européenne s'engagent à préserver les espèces et habitats listés dans les annexes de ces directives et doivent donc désigner des sites Natura 2000 sur leur territoire.

L'application française

Chaque état membre emploie les moyens et méthodes qu'il souhaite pour la gestion des sites. La France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de contrats de gestion (contrats Natura 2000) et de la Charte Natura 2000 définis dans le plan de gestion Natura 2000 : le Document d'Objectifs.



A l'opposé de la « mise sous cloche »...

Si des espèces et des habitats naturels existent sur un territoire, c'est bien parce que des activités humaines leur sont favorables. Partant de ce constat pragmatique, Natura 2000 vise justement à consolider et soutenir l'ensemble des activités (agricoles, conchylicoles, de loisirs,...) ayant permis la gestion des espaces naturels au sein d'un espace rural vivant. Natura 2000 constitue un outil technique et financier, mis à la disposition des acteurs locaux, pour protéger et valoriser le patrimoine naturel de leurs territoires.

Natura 2000 sur la commune de La Brée les Bains

Pourquoi ici ?

Notre territoire abrite des espèces animales et végétales et/ou des habitats d'un intérêt écologique particulier. Lorsqu'un site Natura 2000 est désigné, on établit la liste des habitats naturels et des espèces présents et qu'il convient de maintenir ou de rétablir dans un état de conservation favorable. La richesse du patrimoine naturel de votre commune contribue ainsi à la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale et européenne.

Valorisation des marais

Le grand Marais, les marais de l'leau ou encore les prairies des Prises sont situés dans le site Natura 2000. Ils présentent une grande diversité d'habitats, allant du salé au doux. Ces milieux anthropiques, prairies ou bassins, sont utilisés pour l'alimentation et l'installation de nombreuses espèces patrimoniales d'oiseaux : l'Aigrette garzette, l'Avocette élégante, l'Echasse blanche ou encore le Martin-pêcheur. Ce site est traversé par une piste cyclable, ce qui permet d'observer ces espèces sans les déranger.

Qu'est ce que ça change ?

La démarche Natura 2000 est participative et volontaire. Elle n'entraîne pas de contraintes supplémentaires aux lois existantes. Les sites Natura 2000 ne remettent pas en cause et ne réglementent pas les activités existantes. Il est donc toujours possible d'exploiter ses bois, de chasser, de pêcher, de pratiquer la randonnée, etc.

En revanche, certaines activités nouvelles pour le site devront prouver qu'elles ne génèrent pas d'impact notable sur les espèces et habitats Natura 2000. Cette étude est nommée évaluation des incidences Natura 2000.



Bilout

Natura 2000 est un dispositif permettant de valoriser les activités en mettant en avant le bénéfice environnemental qu'elles apportent. Cette reconnaissance passe par deux instruments contractuels :

- **La charte Natura 2000** : accessible à tout le monde, la charte contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques respectueuses des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la charte ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques pour les forêts.



- **Les Contrats Natura 2000** : le contractant s'engage dans des actions de gestion favorables à la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Une subvention compense les pertes d'exploitation ou les charges liées à la gestion de milieux non productifs. Sur les zones agricoles, ces contrats correspondent aux mesures agri-environnementales.



Si vous êtes situé dans le périmètre Natura 2000, des contrats ou une charte Natura 2000 pourront vous être proposés.

Plus d'informations :
natura2000@bassin-de-mareennes.com



La Brée les Bains Tourisme Ile d'Oléron Marennes Tourisme

Bienvenue à l'office de tourisme!

La saison estivale commence, avec on l'espère du soleil, et plein de nouveautés.



N'hésitez pas à franchir les portes de l'office de tourisme, nous sommes à votre service toute l'année. Notre équipe d'accueil se fera un plaisir de vous renseigner dans vos différentes démarches. Sophie, Magali, et Annemie sont à votre écoute.

L'office de tourisme propose un service de billetterie pour de

nombreuses prestations : les liaisons maritimes, les bus, ou encore des sites touristiques (Aquarium, Trains touristiques, Iléo,...). Profitez-en, cela vous évitera souvent de faire la queue, et en été, on peut gagner beaucoup de temps !

Des visites guidées sont également organisées toute l'année pour découvrir la criée de la Cotinière, et pour cette année une visite spectaculaire de Chassiron ou de la citadelle proposée par l'incontournable Bilout.

Si vous ou votre famille (ou vos clients) avez besoin d'une connexion internet, nous mettons désormais à votre disposition un point wifi gratuit sécurisé dans les locaux de l'office de tourisme.

Si vous souhaitez disposer de brochures touristiques, nous pouvons également vous fournir une large gamme de documentation.

L'office de tourisme est un lieu convivial ouvert à tous dans lequel les habitants de notre commune peuvent venir se renseigner et trouver un maximum d'informations. Vous êtes les bienvenus!

Bonne saison touristique à tous.

L'équipe de La Brée les Bains Tourisme

(L'office de tourisme de la Brée les Bains, situé rue des Ardillières, dépend, depuis le 1^{er} janvier 2015, d'une seule et même structure regroupant l'ensemble des offices de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes).

Crédit photo : T. Richard-Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes



Informations municipales

Urbanisme

Il est rappelé que toute construction nouvelle ou de complément est réglementée :

Vous devez déposer une déclaration préalable en mairie pour :

- Construction d'un bâtiment de moins de 20 m²
- Construction d'une véranda de moins de 20 m² (seules celles non vues du domaine public sont autorisées)
- Changement des ouvertures, des volets, de la toiture
- Création d'ouvertures
- Ravalement de façades
- Peinture des volets (avant de les repeindre, la mairie tient à votre

disposition la palette des couleurs autorisées)

- Edification de clôture
- Pose de panneaux solaires
- Changement de destination de locaux de moins de 20 m²

Vous devez déposer une demande de permis de construire pour toutes les constructions de plus de 20 m² y compris les changements de destination de locaux

Où trouver les imprimés d'urbanisme ?

- à la mairie où le personnel se tient à votre disposition pour toutes les

explications dont vous auriez besoin et éventuellement vous aider

- sur le site de la communauté de communes de l'île d'Oléron : www.cdc-oleron.com/

Vous trouverez également en mairie le règlement du Plan d'Occupation des Sols concernant votre parcelle.

Sur la commune de La Brée les bains, sont interdits :

- clôtures en panneaux bois
- abris de jardin (se renseigner impérativement à la mairie)

Bibliothèque

Dans le cadre de son renouveau, la bibliothèque municipale vient d'acquérir de nouveaux livres et de nouvelles collections !

Annie et Josette vous accueillent dans un cadre agréable avec un espace de lecture destiné aux enfants.

Du 1^{er} juillet au 30 août vous pourrez profiter d'une exposition d'anciennes photos ou cartes postales relatives au village de La Brée.

Ouverture le mercredi matin de 10h à 12h, hors saison.

À partir de Juillet jusqu'au 31 Août: les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 10h à 12h.

Quelque soit le temps, n'hésitez pas à venir en famille consulter les nombreux ouvrages disponibles pendant ces périodes.

Pour toute information, contactez Josette CONIL au 06 89 50 50 83



Camping municipal

Fête des voisins :

C'est devenu un événement de début de saison incontournable au camping ! La fête des voisins, organisée par l'association nationale « Immeuble en Fêtes », fêtait cette année son 15^e anniversaire.

Moment de convivialité et de simplicité recherché par de nombreux campeurs, ce fut l'occasion de partager avec d'autres et de faire connaissance autour d'un bon « casse-croûte ».

Le succès grandissant de cette soirée nous encourage à renouveler l'expérience l'année prochaine. Merci à Jean-Claude Coulon et son épouse qui représentaient la municipalité, à Jean-Jacques Naud et son épouse, à Pierrot et Jean-François qui se reconnaîtront.



Panneaux :

Suite à l'enfouissement des câbles aériens allée du Gai-séjour, le portique du camping a dû être démonté.

Un nouveau panneau d'accueil aux couleurs et formes du logo orne désormais l'entrée.



Informations municipales

Club de plage



Le Club de Plage "Les Goélands" vous accueille cet été du 5 juillet au 28 août sur la grande plage. Caroline et ses collaborateurs attendent les enfants de 3 à 14 ans du dimanche au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

Balançoires, trampolines, jeux récréatifs et sportifs, découverte de l'environnement seront proposés aux enfants pour leur offrir de belles vacances.

Les adultes ne sont pas oubliés :

Des séances de « beach training » sont organisées de 8 h 30 à 9 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30.

Renseignements auprès de Caroline : 06 95 87 50 07

E mail : goelands.labreelesbains@gmail.com

Club de volley

Fidèle à la tradition, le Club de Volley de la Brée vous accueille cet été du 12 juillet au 24 août sur les terrains (2 en dur et 1 en sable) de la grande plage.

Trois joueurs nationaux, Myriam, professeur d'EPS, (déjà présente les années précédentes), Maxime et Dylan (un nouveau, attiré par le charme brénais) attendent avec impatience les jeunes de 6 à 17 ans, du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h, pour les stages qui comprennent également les tournois jeunes.

Les tournois adultes (3x3) et jeunes (2x2) se déroulent le mercredi à partir de 13 h 30 (sauf le 29 juillet et le 5 août à partir de 13 h) et le dimanche à partir de 10 h.



Le premier tournoi est fixé au dimanche 12 juillet.
Le premier stage débutera le lundi 13 juillet, le dernier stage débutera le lundi 17 août.
Renseignements complémentaires auprès de Myriam ALAGUERATEGUY : 06 08 62 08 72

La philharmonique



La philharmonique a innové en ce printemps 2015 en se produisant un vendredi soir (5 juin) à 20 h 30. Hervé Farque, le chef d'orchestre a ravi son public par sa direction à la fois rigoureuse et mutine. Les morceaux choisis, très enlevés, nous ont emportés vers l'ouest en accord avec la traversée de l'Hermione. La formation a été applaudie, debout, avec enthousiasme.



Recherche pompiers volontaires



Bonjour à toutes et à tous

L'année 2015 a commencé calmement pour les sapeurs-pompiers de St Denis, moins d'interventions que le premier semestre 2014 mais avec plus de secours et assistances aux personnes, c'est plus de 70% de nos sorties. Ce qui est normal avec une population oléronaise loin de l'hôpital et à trois quart d'heure d'une équipe SMUR, les sapeurs-pompiers sont le seul moyen de secours pouvant être sur les lieux dans le quart d'heure. C'est la raison pour laquelle il faut garder un maillage de proximité et principalement sur le nord Oléron.

Au mois de juillet, cela fera un an que nous avons pris possession de nos nouveaux locaux. Cette nouvelle construction est vraiment agréable, fonctionnelle et appréciée par l'ensemble du personnel. Nous pensons que cette réalisation allait susciter des vocations de sapeur-pompier volontaire dans la population Dyonisienne et Brénaise.

Mais ce n'est pas le cas, malgré toutes nos tentatives de communications: des articles dans les journaux régionaux (SUD OUEST, LE LITTORAL) et municipaux (journal du maire), des affiches dans les commerces ainsi que des courriers à tous les parents d'élèves de l'école maternelle et primaire, aucun nouvel engagement n'a été signé à ce jour. Pourtant nous ne pouvons pas croire

que dans le nord de l'île, il n'y a aucun citoyen altruiste et plein de bonne volonté prêt à aider son prochain.

Depuis le 1 janvier 2015 de nouvelles dispositions ont été mises en place pour valoriser et promouvoir le volontariat en FRANCE; dont donner la possibilité au sapeur-pompier de n'intervenir que sur le secours à personnes (personne inapte au port de l'ARI (appareil respiratoire isolant) ou uniquement sur les feux (pour celui qui n'aime pas la vue du sang). Nous vous rappelons que nous recrutons: Que vous habitiez St Denis ou pas,

que vous travaillez sur la commune ou à l'extérieur, vous avez entre 16 et 45 ans, hommes ou femmes, vous êtes en bonne santé, vous voulez vous investir et donner un peu de votre temps, vous voulez rompre le train-train quotidien, avoir accès à des formations et des d'activités (conduite tout terrain, plongée, sport etc. etc....) n'hésitez pas et venez nous rejoindre, la population a besoin de vous.



Le statut de sapeurs-pompiers volontaires est enrichissant et valorisant, venez-vous renseigner au Centre de Secours le dimanche, nous ferons un plaisir de vous recevoir et de vous renseigner. Nous ne désespérons pas de trouver de nouvelles recrues, l'avenir du centre en dépend.

Le chef de centre
Capitaine PARENTEAU Bruno



Energ'IO



Vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans ?

Réduisez vos factures d'énergies grâce au nouveau programme « Energ'IO » de la Communauté de communes de l'île Oléron. Un Conseiller Info Energie est à votre service tous les mardis à la maison des entreprises de Chéray, à Saint-Georges d'Oléron. Sa mission : informer et sensibiliser sur les économies d'énergie dans l'habitat. Energ'IO est ouvert à tous les propriétaires de maisons individuelles de l'île d'Oléron. Ce dispositif vous permettra de bénéficier d'aides financières pour des travaux de rénovation énergétique.

Du simple remplacement de fenêtres jusqu'à un projet de rénovation globale, vous pourrez bénéficier d'aides techniques et financières importantes.

Selon votre projet, le conseiller énergie pourra vous proposer un accompagnement global et gratuit, sans conditions de ressources :

- ☼ Un conseiller visitera votre maison et vous préconisera des travaux cohérents ;
- ☼ Il établira une étude énergétique qui vous aidera à définir votre programme de travaux, choisir votre mode de chauffage ;
- ☼ Il vous accompagnera dans vos demandes d'aides financières ;

☼ Et vous proposera un suivi de vos économies d'énergie pendant 2 ans.

Cet accompagnement vous permettra de bénéficier d'une aide financière exceptionnelle : jusqu'à 5 000 € d'aides supplémentaires (dans la limite des crédits disponibles) !

ALORS N'ATTENDEZ PLUS ET PRENEZ RENDEZ-VOUS.

Pour tous renseignements, appelez le conseiller énergie de la Communauté de Communes au 05 49 08 24 24



Oléron, zéro déchets, c'est parti !

Dans le cadre de l'appel à projet : Territoire, zéro gaspillage, zéro déchets, la Communauté de Communes de l'île d'Oléron a obtenu le soutien du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour lancer des actions en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets, dans une logique d'économie circulaire.

Depuis 2010, des actions ont été lancées et ont d'ores et déjà permis une réduction des déchets produits sur le territoire : - 11 % en 5 ans. Les déchetteries collectent plus de 15 000 tonnes de déchets par an et 12 000 tonnes de déchets végétaux sont

produits sur le territoire.

Ainsi, en ce qui concerne les objets jetés alors qu'ils pourraient encore servir, de nombreuses actions en faveur du réemploi, de la réutilisation et de la réparation sont menées avec l'organisation de zone du réemploi, la création d'un portail d'échange de services (cours, prêt de matériel, échanges...).

Nous avons tous chez nous des appareils ou des outils dont on ne se sert pas souvent et que l'on pourrait prêter à son voisin. C'est aussi ça, réduire les déchets. Il s'agit donc d'un défi pour toute la population d'Oléron. Les collectivités vont s'engager dans des

chartes et accompagneront les entreprises dans ce type de démarche : consigne des emballages, par exemple, comme cela existait autrefois, ou le compostage. Autant d'actions sur lesquelles nous nous engageons vers un objectif : OLÉRON ZÉRO DÉCHETS !

La commune rappelle qu'il est interdit, sous peine de poursuite et d'amendes, d'utiliser les containers à ordures ménagères, containers jaunes, sacs jaunes ou tout autre contenant pour y déposer les déchets verts. Ceux-ci doivent être emmenés à la déchetterie.

Communiqué de ERDF. Modification heures creuses

Que sont les heures creuses ?

Les heures creuses (HC) visent à inciter les clients à différer leur utilisation de l'électricité à des périodes où la consommation est la plus faible, via un système de signaux tarifaires ce qui influe sur la facture, les heures creuses étant moins chères que les heures pleines (HP)

Les périodes de pointe ne se situant pas exactement au même moment en tout point du territoire, des horaires

différents peuvent être attribués selon les départements.

Ainsi, en Charente maritime, ces périodes d'heures creuses correspondent désormais à une pointe de consommation, ce qui est contraire à l'objectif initial des heures creuses.

4 codes d'heures creuses sont appliqués en fonction de la date de souscription du contrat par le client. A compter du 1^{er} septembre, 3 codes restent inchangés et 1 code est modifiée selon le tableau ci-dessous

Code A	Code C	Code D	Code E
23 h 30 – 7 h 30	2 h 30 - 7 h 30 13 h 30 – 16 h 30	22 h 30 – 6 h 30	1 h 30 – 7 h 30 12 h 00 – 14 h 00
Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement	A partir du 01.09.2015 1 h – 7 h 15 h – 17 h

Tests fumigènes dans le réseau d'assainissement

Lors de phénomènes pluvieux, le réseau d'assainissement se sature du fait de pénétration des eaux de pluies dans le réseau d'assainissement collectif.

Ayant à cœur de préserver l'environnement sur notre commune, la Compagnie des Eaux a réalisé des tests à la fumée sur le réseau d'assainissement dont les résultats ont fait apparaître des anomalies importantes sur le réseau privatif de certaines propriétés.

Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées constituent deux ensembles distincts qu'il convient de respecter ainsi :

- Les eaux usées sont déversées dans le réseau d'eaux usées
- Les eaux pluviales doivent être conservées sur les parcelles (infiltration) et, le cas échéant, dirigées vers des canalisations spécifiques aux eaux pluviales ou vers des fossés.

Un nouveau test à la fumée, très efficace

malgré la pose de siphons, a été mis en place afin de vérifier que les eaux pluviales ne se desservent pas dans le réseau d'assainissement.

Vous êtes invités à mettre vos installations en conformité, sous peine de verbalisation.

Hommage a Madeleine Gazeau

Une figure brénaise nous a quittés.

Mme Madeleine RANCHET dit CROS épouse GAZEAU disparaît le 1er janvier 2015. Mère de famille, épouse, directrice d'école, croyante, elle participa avec passion depuis 1995 à la vie professionnelle et associative de la cité.

La mère de famille : Elle éleva six enfants (2 nés à Paris, à Charolles en Saône et Loire et 2 à Saint Pierre d'Oléron) qui lui ont donné 7 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants. Son mari, Raoul, menuisier à La Brée, participa sans faille avec elle à tous ses engagements.

La directrice d'école : Nommée institutrice, elle débute sa carrière à Paris en 1939. Tout de suite après, elle emmène en exode « ses filles » sous les bombes pour se réfugier à Montluçon. Puis, après la guerre, elle fut enseignante à Vaudebarrier, petit village de Saône et Loire. Ce séjour permit à sa petite famille de se refaire une santé après la guerre. En 1955, Madeleine et Raoul GAZEAU reviennent définitivement à La Brée dans la maison familiale.

Rappelons qu'ils ont tous les deux des racines très profondes dans ce village, elle, par sa mère Raymonde CHANTREAU née au fort des Saumonards à Boyardville et qui plus tard fit intervenir le Ministre des Postes de l'époque pour la création de la nouvelle commune de La Brée en 1953, et son mari dont on retrouve l'arrivée au village de la famille vers les années 1800.

Elle occupa tout d'abord deux postes, l'un pendant deux ans (1955/1956, 1956/1957) à Saint Denis puis deux autres années à Saint Georges d'Oléron pour continuer et finir sa carrière en 1983 à La Brée. Elle mit toute son énergie dans son métier en restant en permanence à l'écoute de ses élèves, allant même organiser le certificat d'études dans la classe. Tous les étés, au mois d'août et pendant de

nombreuses années, avec les enfants du village et des estivants, elle organisait avec entrain « la Fête Brénaise », dans la salle polyvalente : théâtre, saynètes, play-back, chansons, poèmes (une de ses passions dont un exemple est joint en fin de cet article) et musiciens ; tout s'enchaînait pendant deux heures pour le plaisir de tous.

La croyante : Sa foi était inébranlable (jusqu'au bout). Tous les dimanches, elle animait la messe du village. Dans les années 1960, elle anima avec son mari et quelques paroissiens dévoués, un projet « pharaonique » : construire la nouvelle église du pays en lieu et place du chai, donation MONTEAU, où avait lieu l'office. Tout le village participa aux travaux, à la collecte des pierres sèches dans toute l'Ile, à la maçonnerie, aux menuiseries, etc. Elle fit aussi un travail de « sponsoring » pour trouver de généreux donateurs : la charpente, les vitraux, etc.). L'Eglise fut inaugurée en 1959 (voir « église » sur la site de la commune de La Brée les Bains). Forte de ce bel édifice, elle devint la marraine de la cloche en 1978 et finit par trouver le joyau de la chapelle, un orgue mécanique au conservatoire de musique de Villeurbanne, transformé par les soins de bénévoles en instrument à commandes électroniques (des milliers de soudures) dans l'atelier de son mari. Pour gérer cet outil, elle créa en 1995 l'ABAO (Association des Amis de l'Orgue) et permit ainsi son utilisation pour les offices mais aussi aux élèves de conservatoire pendant leurs vacances. Aujourd'hui cette installation est assistée par son neveu Michel. L'orgue fut inauguré en présence de M. ROBILLARD et de FR3. Elle participa aussi à l'organisation de nombreux concerts dans l'église pendant l'été.

Maman, les routes de la vie sont parfois traversières, mais toi, tu es toujours restée très droite et nous t'aimons profondément.

A notre mère, les enfants Gazeau



TOI, LA PLAGE

En bordure de mer, il est un blanc village,
Aux maisons rassemblées tout le long de sa plage.
On doit la remercier, l'hommage est mérité,
Car ses dons, ses bienfaits créent la félicité.

Le matin, au levant, le ciel nouveau se dore,
Et le soir, le couchant plein de feux, se colore.
Voyer, ils sont ravis ceux qui font le détour
Pour venir contempler, à la plage, le jour.

Durant toute l'année, l'ombrage les invite
A s'asseoir, et, comblés, ils admirent le site,
Ils respirent cet air, parfumé d'océan,
Qui arrive du large avec le vent d'autan.

Souvent, au gré des vents et des courants contraires,
Le flot ramène ici ces algues séculaires
Que les vagues, sans fin, récupèrent en partant,
Quand elles nous ont donné l'iode réconfortant.

Venus du continent, d'en face... De la France,
De la plage amoureux, quelle que soit la distance,
Tous ceux que les congés libèrent chaque été,
Y reviennent, conquis, avec fidélité.

Sur le sable étendues, elles sont là, chacune
Implorant du soleil, une belle peau brune,
Qui sera témoin des heures sans souci
Qu'elles ont vécues, chez nous, heureuses d'être ici !

Tandis que la marée ramène l'eau profonde,
Comme ceux du pays, les enfants aiment l'onde.
Par leurs ébats, leurs jeux, tout le monde est séduit,
La plage offre, sans fin, un spectacle gratuit.

Les jeunes, rafraîchis par un bain salubre,
S'élançant à l'assaut d'un sport bien nécessaire.
Ils ont d'ailleurs le choix : tennis ou volley-ball,
Planche à voile, bateau, gymnastique ou football.

D'autres, avec passion, préfèrent les boules !
Mais vient la basse mer. Equipés de « trioules »,
De corbeilles, « d'espiots », d'épuisettes et de seaux,
Ils prendront des palourdes, ou bien des bigorneaux !

Par des pêcheurs du crû, qui soulèvent la roche,
Le crabe est capturé, il résiste, s'accroche.
La crevette est saisie, la belle poursuivie
Toute rose d'émoi, aux fins gourmets, servie.

Car il faut, c'est humain, que l'intendance suive.
La plage apporte ainsi une vie très active
A tous les habitants qui veillent avec soin
Sur tous ceux qui, pour elle, arrivent de si loin.

Cependant, chers brénaï, fouillez votre mémoire,
Rappelez-vous, songez, c'est une longue histoire,
Pour que vive La Brée, et, pour vous, tous exprès,
La digue avez bâtie et planté les cyprès.

ENVOI

Toi, plage de La Brée, Toi, station balnéaire,
Qu'on soit venu d'ailleurs, ou qu'on soit sédentaire
Chacun doit le savoir, il faut le raconter,
Toi, tu répands sur tous du bonheur, sans compter !

**La Brée - « Méditations poétiques »
Mai 1992 - Madeleine GAZEAU**

L'école maternelle

En Février, nous avons fêté Mardi-gras à l'école. Tout le monde est venu déguisé pour l'occasion.

En mars, les enfants ont participé au carnaval dans les rues de La Brée. Des instruments de musique ont été fabriqués.

En avril, nous avons désherbé, retourné... bref préparé les carrés du jardin potager de l'école. Nous y avons ensuite planté tomates, poireaux, salades, courgettes et semé radis, carottes... Toutes les semaines, on se rend dans le jardin.



Durant cette même semaine, nous avons fabriqué des objets fonctionnant avec le vent (moulinet, manche à air, cerf volant, petit véhicule) avec l'aide des élèves des écoles élémentaires de Saint Denis et La Brée.

En mai, nous avons participé à la journée des jeux sportifs.

En juin, nous avons participé au concert du groupe Minibus. Nous avons créé avec eux une chanson pour l'occasion.



Pendant la semaine de la maternelle, nous sommes allés au phare de Chassiron pour réaliser différents ateliers sur le thème de l'eau en collaboration avec le personnel présent. Les enfants ont peint, écrit des Haikus, réalisé un parcours sensoriel et testé les bateaux fabriqués en classe dans les bassins du jardin.



Des nouvelles de l'école de la Brée.

Du 8 au 13 mars nous sommes partis en voyage scolaire à Payolle dans les Pyrénées. Nous étions 60 enfants du CP au CM2 et 4 parents nous ont accompagnés. Il y avait de la neige et certains d'entre nous ont découvert la montagne. Nous avons participé à plusieurs activités :

- découverte des paysages de Payolle



- étude du manteau neigeux



- étude de la biodiversité (les animaux et végétaux de cette région)



- moulage d'empreintes



- randonnée en raquettes



- activité chiens de traîneau



- découverte du métier maître-chien d'avalanche



- visite d'une ferme bio de production de fromage de chèvre



L'école de la Brée (suite)

Paroles d'enfants :

Quand on est arrivé, on nous a expliqué comment faire notre lit et comment il fallait ranger dans les placards.

On pouvait boire dans la chambre car il faisait très chaud.

On ne pouvait pas parler fort à nos copains le soir.

Tous les soirs on mangeait de la soupe.

À la cantine on allait chercher l'eau et le pain tout seul.

Après le repas, il fallait essuyer la table et on n'avait pas le droit de mettre les miettes par terre.

Les garçons et les filles n'étaient pas dans le même dortoir.

A la fin de la journée, les maîtresses nous réunissaient pour faire le bilan de la journée.

Il y avait une cordonnerie pour mettre les chaussures et les vêtements mouillés.

On avait un coin jeux avec des baby-foot, une bibliothèque pour attendre le repas.

Dans la salle de jeux le dernier soir on a fait une boom.



Le jeudi 9 et le vendredi 10 avril beaucoup d'entre nous ont participé à un opéra, à St Denis et à Chéray (Cocktail d'opéra). Nous avons appris et travaillé plusieurs refrains (L'amour est enfant de bohème, Toréador prend garde à toi, Belle nuit oh nuit d'amour...). Nous étions à la fois spectateurs et acteurs. Il y avait deux chanteurs d'opéra : Fabienne Cellier-Triguel, soprano et Josselin Michalon, baryton, un pianiste, Masanori Kobiki et une chorale d'adultes. Il y eut beaucoup de spectateurs, les salles étaient pleines.



Nos rencontres avec les autres écoles de l'île :

Les élèves du CP au CM2 ont participé à la course d'orientation début avril dans la forêt de Gatseau. Tous les élèves du R.P.I. ont participé aux rencontres sportives aux Prés Vallet, le 21 mai : nous étions par équipe de 12 et nous avons affronté d'autres équipes sur 6 jeux différents (balle au prisonnier, épervier, déménageurs, ...).



Le 23 juin nous (CP, CE1 et CE2) avons participé aux rencontres lectures aux Prés Vallet (CP, CE1 et CE2). Nous avons fabriqué des jeux sur des livres que nous avons lus sur le thème de la mer et lors de cette rencontre nous avons joué à ces jeux.

Les CE1 et CE2

Depuis le mois de janvier, tous les mercredis matin, nous allons à Iléo pour des séances de piscine. Il y a 4 groupes et nous faisons des exercices que la maîtresse ou un maître-nageur nous demande.



Vendredi 29 mai un gendarme de St Pierre est venu remettre le permis piéton à ceux qui avaient réussi le test. Plusieurs semaines avant nous avons travaillé avec nos maîtresses sur le code de la route du piéton. Nous sommes maintenant prêts à marcher en toute sécurité dans les rues de St Denis et de La Brée.



Les CM1 et CM2

Nous avons nous aussi passé un permis, pour utiliser internet sans danger. Nous étions allés au collège entendre une conférence sur le sujet et nous avons ensuite travaillé en classe. Le gendarme est venu nous faire passer le test.

Nous avons écrit deux livres cette année.

Le premier, sur la pointe de Chassiron. Nous avons interviewé cinq personnes sur le phare, les écluses, le



sémaphore, le musée et les jardins de la pointe. Nous avons écrit les comptes rendus de ces entretiens. Nous avons aussi dessiné quatre bandes dessinées. Notre livre est disponible à la médiathèque de St Denis et à la bibliothèque de la Brée. Nous en avons chacun eu un pour la maison.

Le deuxième livre a été écrit avec les CP, les CE1, et les CE2. C'est le livre mémoire de notre voyage à la montagne. Nous avons appris beaucoup de choses, les maîtresses ont pris beaucoup de photos. Quand nous sommes revenus en classe, nous avons encore cherché d'autres informations et nous avons tout réuni dans notre livre.

>>>

L'école de la Brée (suite)



Les chiens de traîneau

Ingrid, le musher, est venue nous expliquer des choses sur les chiens de traîneau

Les CP-CE1

* Je suis tombée deux fois, c'était rigolo. J'ai aimé ce moment. Les chiens s'appelaient Carla et Arsouille. J'aimais les caresser et leur donner à manger. - Luvie-

* J'ai trop aimé la descente et quand les chiens m'arrosaient avec de la neige. J'ai bien aimé quand je caressais Carlas (le chien). -Emma-

* J'ai failli tomber mais je ne suis pas tombée. J'étais avec Jade, on avait deux chiens. Les deux étaient blancs. Ils nous lançaient de la neige et on est passé sur un pont. - Anna-

* Avec les chiens de traîneau, Virgile est tombé dans l'eau, il a bien rigolé. Je suis tombé deux fois aussi, mais pas dans l'eau. -Arthur-



Spectacle des 3 Chardons :

Les CP-CE1 ont pu profiter de la venue de la Compagnie des 3 chardons qui présente habituellement son spectacle aux enfants de la maternelle. Cette année, nous avons découvert l'histoire d'Antoine et les étoiles.

Carnaval :



Les enfants des écoles avaient, cette année, le choix de leur déguisement. Comme l'année passée, nous avons eu de la chance, il a fait beau mais peu d'enfants étaient au rendez-vous.

Orientation :



Journée orientation avec plein d'autres classes venues de toute l'île dans la forêt de Gatseau. Pour le CP-CE1, un circuit en étoile où il fallait trouver une balise et revenir au point de départ, faire vérifier sa feuille et repartir avec une nouvelle carte. On était par équipes de 4 ou 5.

Ateliers d'écriture :

Dans le cadre de la manifestation « Mots en fête », les élèves ont participé à des ateliers d'écriture avec une intervenante auteure à la médiathèque de St Denis. Leurs travaux ont ensuite été exposés lors de la manifestation au mois d'avril dans la toute nouvelle salle de l'Escale.



Semaine de la maternelle 2015 :

Les CP-CE1 ont participé à la semaine de la maternelle et sont allés au phare de Chassiron participer aux ateliers organisés autour du thème de la mer et des objets qui flottent. Pour l'occasion, ils avaient fabriqué des « bateaux » qu'ils ont essayés dans un des bassins au pied du phare.

Jeux sportifs :

Rassemblés dans le parc de Loisirs des Prés Valet, les équipes se sont rencontrées autour de 6 jeux collectifs d'une demi-heure chacun (Balle au prisonnier, Baguette, Passe à 5, Béret, Balles brûlantes, Lions-gazelles, Epervier). Journée fatigante mais tous ont pleinement participé.



Rencontre lecture :

Le mardi 23 juin, nous avons participé à une rencontre de lecture autour des albums et documentaires travaillés en classe. Toutes les classes participantes avaient travaillé sur les mêmes livres. Organisée sur l'ensemble de la journée, la rencontre comprend aussi des activités d'orientation dans l'arboretum du parc de loisirs des Prés Valet à St Georges d'Oléron et de découverte de l'athlétisme sous la forme de jeux proposés par le club d'Athlétisme Oléronais.

Kermesse :

Prévue pour le samedi 20 juin, la kermesse s'est faite cette année à St Denis sur le terrain de football. Les classes ont proposé un spectacle autour des danses folkloriques. Le spectacle a été suivi de la traditionnelle remise des récompenses où, comme chaque année, les mairies offrent un livre aux enfants.

Parents d'élèves

L'année scolaire se termine, bientôt les grandes vacances, nos pitchouns IØ ont déjà hâte de sortir les maillots, les seaux, les pelles et les râteaux ! Avec elle s'achève la mission de l'APE pour l'année 2014-2015. Mais à ce propos, c'est quoi l'Association des Parents d'Élèves ?

L'APE est une association à but non lucratif. Son bureau est composé de quatre membres: une présidente, une vice-présidente, une trésorière, une secrétaire et autour d'elles, une équipe de mamans bénévoles.

Elle est une interface entre l'école et les familles, une de ses missions est de récolter des fonds qui pourront être utilisés pour financer des activités ou des projets pédagogiques pour les élèves.

Pour récolter des fonds, l'APE a organisé différentes manifestations durant l'année scolaire :

En Décembre nous avons partagé une superbe soirée avec vous, petits et grands, au rythme des tubes du moments, lors de la Boom des Pitchouns'IO.

En Avril nous sommes partis à la chasse aux couleurs et tous nos Pitchouns ont été récompensés de leurs efforts par une poche garnie de chocolats !

A l'heure où nous écrivons, nous préparons fébrilement LA kermesse en ayant à cœur de vous orchestrer une belle fête et de jolis souvenirs à partager !

Malheureusement nous ne disposons pas d'un gros budget, et cette année il a été consacré aux festivités de Pâques ainsi qu'à la kermesse, mais nous ne désespérons pas de pouvoir participer un jour au financement de projets menés par les équipes pédagogiques des écoles de St Denis et de La Brée !

Pour organiser tous ces événements l'APE est composée d'une équipe de mamans motivées, dynamiques, pleines d'imagination, de talent ... et qui ne demande qu'à agrandir son cercle de super-mamans et de supers-papas ! Que vous travailliez ou pas, que vous ayez beaucoup de temps à consacrer à l'association ou très peu, nous accueillons toutes les bonnes volontés, toutes les idées, tous les talents car vous en avez beaucoup, vous : les parents ! N'hésitez pas, venez nous rencontrer !



Foyer Brénaï

Monsieur, Madame,

Le premier semestre 2015 a été riche en activités pour les bénévoles du Foyer Brénaï.

Notre char « Le Pizzaiolo » était présent à la « fête du mimosa » de St Trojan ainsi qu'au carnaval des écoles de La Brée-St Denis. Nous remercions ici la commune de St Trojan qui nous a prêté gratuitement un local pour confectionner notre char. Nous regrettons, qu'à La Brée, nous ne puissions trouver un abri pour entreposer et aménager nos réalisations. 36 adhérents ont participé au voyage à Lanzarote. Comme chaque année, la brocante du 26 Avril dans les rues de La Brée a rencontré un franc succès malgré une météo capricieuse.

Vendredi 22 Mai, 12 cyclistes ont participé à une sortie vélo (et marche) à l'île Madame suivi d'une rapide visite de Brouage.

Le 2 Mai dernier, 3 ophtalmologues ont animé une conférence très intéressante sur les maladies des yeux qui n'a malheureusement été suivie que par 50 personnes.

Le 28 Mai nous avons organisé une sortie dans le Bassin d'Arcachon à la plus grande satisfaction des 49 participants.

Le 20 Juin notre dernière sortie marche s'est déroulée à Nieul-sur-mer suivie d'un repas et d'une escale à Chatellaillon (à noter que sur le



prix du repas, 5€ ont été reversés à une association caritative pour l'achat de vaccins pour les enfants du Mali)

Notre semestre s'est achevé par notre traditionnel repas grillades sur l'esplanade du Foyer.

Nous rappelons que nous souhaitons pour la saison 2015-2016 ouvrir certaines sections (tapisserie, vannerie, couture...) en soirée. Si vous êtes intéressé(e) merci de vous inscrire auprès d'Amy à notre secrétariat.

Projets d'été

- Du 4/07/2015 au 12/07/2015 Exposition de Peinture et d'Artisanat dans les salles du Foyer
- 08/07/2015 Les Peintres dans la rue de 10h à 13h, place Gaston Robert, avec animation
- 16/07/2015 Loto Salle Maurice Morandea
- 22/07/2015 Loto Salle Maurice Morandea
- 24/07/2015 Concert Jazz Manouche' en bord de mer

- 30/07/2015 Loto Salle Maurice Morandea
- 02/08/2015 Election de Miss La Brée en collaboration avec l'ACAB
- Du 04/08/2015 au 16/08/2015 Exposition de Peinture et d'Artisanat dans les salles du Foyer
- 05/08/2015 Les Peintres dans la rue de 10h à 13h, place Gaston Robert, avec animation
- 06/08/2015 Loto Salle Maurice Morandea
- 10/08/2015 Concert Jazz Manouche en bord de la mer
- 13/08/2015 Loto Salle Maurice Morandea
- 20/08/2015 Loto Salle Maurice Morandea
- 09/09/2015 Les Peintres dans la rue de 10h à 13h, place Gaston Robert, avec animation.

Le Président Du Foyer Brénaï
Joël SUANT



ACAB

ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS BRENAIS

Chers amis brénais,
Cette saison estivale sera une nouvelle fois animée par l'équipe motivée et dynamique de l'association des commerçants et artisans brénais.

La fraîcheur de la première soirée ne nous a malheureusement pas permis d'avoir la réussite espérée. Le beau temps étant de la partie, les soirées moules-frites et sardinade qui ont suivi furent un véritable succès !! Nous aurons le plaisir de vous accueillir nombreux à l'occasion de nos prochaines manifestations.

Voici un petit rappel de notre calendrier :

- Dimanche 12 juillet : marché gourmand – 19h30 - place du marché
 - Mercredi 15 juillet : marché de nuit – 19h30 - centre du village
 - Mercredi 29 juillet : marché de nuit – 19h30 - front de mer
 - Dimanche 02 août : soirée moules-frites – 19h30 - place du marché
- Manifestation organisée en partenariat avec le foyer brénais pour l'élection miss la Brée
- Mercredi 05 août : animation village
marché de nuit – 19h30 - front de mer
 - Mercredi 19 août : marché de nuit – 19h30 - centre du village
 - Dimanche 23 août : marché gourmand – 19h30 - place du marché
 - Vendredi 4 septembre : soirée de clôture – 19 h - place du marché

Nous tenons à remercier chaleureusement l'équipe municipale ainsi que le foyer brénais pour leur soutien et leur présence régulière lors de nos différentes festivités.

Au nom de l'équipe de l'ACAB je vous souhaite une bonne et agréable saison 2015.

Céline Monteau
Secrétaire



Associations

ABAO



Comme chaque année, l'association Brénaise des Amis de l'orgue organise trois manifestations destinées à un large public mélomane.

Voici les dates à retenir pour cet été 2015.

- Animation musicale d'orgue proposée pour la fête de la musique :
- le samedi 21 juin, à 16h dans l'église de La Brée.
- Concerts d'amateurs de juillet : le jeudi 23 juillet, à 20h30 dans l'église de La Brée.
- Concerts d'amateurs d'août : le jeudi 13 août, à 20h30 dans l'église de La Brée.

Pendant le courant de l'été, avec l'aide de vacanciers, nous pensons terminer la sécurisation de l'électronique dans le buffet de l'orgue. L'installation des périphériques permettant l'accès de l'orgue aux organistes sans connaissances informatiques particulières nécessitera la pose de deux câbles prolongateurs MIDI, trois câbles prolongateurs USB ainsi qu'un câble prolongateur VGA entre le buffet et la console de l'orgue. Louis-Marie DUVAL participera à cette réalisation.

Voici encore quelques moments des magnifiques concerts de l'an dernier.



Association Communale de Chasse Agréée

Cette saison a été modeste pour la plupart d'entre nous. Seul un nombre très restreint de chasseurs a réalisé des prélèvements importants car ils chassaient aussi les mercredis. Nous avons rencontré très peu de bécasses, par contre, elles étaient nombreuses en forêt domaniale de la Coubre.

Cette année, nous avons deux parcelles de cultures à gibier. Le maïs était très dense et fréquenté par beaucoup de palombes,

tourterelles, faisans et sangliers. De nombreuses couvées de faisans ont été vues, et j'espère qu'elles n'auront pas été décimées par des renards. Alain VAUZELLE, piégeur, s'est très bien occupé de ces derniers. Il a prélevé vingt renards au collet cette saison, par conséquent, leur densité reste bien gérée sur l'ACCA.

En ce qui concerne le gros gibier, Saint Denis d'Oléron a dissout la mutualisation que nous avons créé

ensemble la saison dernière pour le sanglier.

Les battues se sont très bien déroulées. Nous étions nombreux grâce aux collègues du continent et elles se terminaient par un repas convivial réalisé par Denis MARTINEAU.

Nous étions 52 chasseurs et j'espère que ce nombre restera stable la saison prochaine. J'ai déjà reçu une demande d'un jeune de Saint Denis d'Oléron.

Pour les lâchers, nous annulons le dernier du mois de



décembre pour des raisons d'équilibre des recettes/dépenses.

Si la chasse vous intéresse, n'hésitez pas à me contacter. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison prochaine.

Bernard BOUILLY

Association Des Anciens Combattants, Prisonniers De Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Indochine T.O.E., Veuves et Victimes de Guerre (Section Saint Georges d'Oléron - La Brée les Bains)

L'Amicale des ACPG-CATM et TOE accueille tous les combattants ayant participé à des conflits, sans distinction, ainsi que les veuves d'anciens combattants.

Elle assure, pour ses adhérents, toutes les démarches nécessaires et peut aider dans la présentation de dossiers auprès des administrations (demande de carte de combattant, de retraite de combattant, de secours).

Mon engagement est avant tout une histoire de convictions.

Je suis l'un des porte-paroles chargé de faire passer un message : Oui, la France a besoin d'une armée forte et puissante.

Informé, échanger et convaincre si possible : telles sont les missions que je me suis données et que je remplis chaque jour. Cela se traduit par une présence sur le territoire pour aller à la rencontre des gens et par l'organisation de cérémonies. Je m'en fais un devoir, même si parfois j'ai l'impression que mes efforts restent vains dans un monde de plus

en plus détaché de l'armée et de ses valeurs. L'engagement répond à mon passé militaire ; c'est la suite logique de ma carrière dans l'Armée de Terre et l'expression des valeurs que j'y ai trouvées.

Qu'importe le rôle de Président, ce qui compte pour moi, c'est de continuer à faire vivre cette association, réunir les médaillés militaires et venir en aide aux Veuves.

**Le président
R. de CLERMONT-GALLERANDE**

Association des donneurs de sang bénévoles

des communes de Saint Georges, La Brée et St Denis d'Oléron

L'association s'emploie au travers de ses membres actifs et grâce au soutien des municipalités à organiser au mieux les collectes réalisées sur le territoire de la commune de St-Georges d'Oléron par l'Etablissement Français du Sang

Cet engagement des bénévoles s'inscrit comme pour tous les Donneurs de Sang, dans une volonté de porter secours à autrui, d'offrir un peu de soi pour soigner les malades et plus généralement pour sauver des vies, sans en attendre un retour.

La progression du don de sang sur Oléron s'explique par la solidarité des 4 associations oléronaises qui s'impliquent dans la vie locale, sportive et associative ; c'est ainsi que la Présidente de l'association munie de son gilet – don du sang – a eu un grand plaisir à participer dimanche 24 mai 2015 à la course des demoiselles à la Brée Les Bains.

Si vous souhaitez vous aussi **sauver des vies**, venez nous rejoindre à la salle des fêtes du trait d'Union à Chéray commune de Saint-Georges d'Oléron, le **vendredi 17 juillet les mercredi 29 juillet et 12 août, le vendredi 9 octobre 2015 de 8h30 à 12h30.**

Les conditions pour donner son sang :

Etre âgé(e) de 18 à 70 ans (le 1^{er} don après 60 ans est soumis à l'appréciation du médecin de prélèvement),

Etre muni(e) d'une pièce d'identité avec photo,

Etre reconnu(e) apte au don,

Peser au moins 50 kg,

Il est recommandé de s'alimenter avant un don et de bien boire après avoir fait un don.

Pour leur implication à la cause du don de sang depuis les années 1960, deux membres de l'association se sont vus remettre des distinctions honorifiques rares, Pierre Abit a reçu la croix de commandeur à l'issue de notre assemblée générale du 6 février et Jacqueline Barbançon s'est vue élevée au grade de donneur émérite lors de l'assemblée départementale à Chaniers le 12 avril dernier. Félicitations à ces bénévoles qui depuis toutes ces années oeuvrent sans compter. Quel bel exemple de solidarité et de don de soi.

Traditions et folklore : Les Déjhouqués

Chaque année, le public peut découvrir ou redécouvrir lors de ses kermesses ou lors de ses différentes prestations sur l'île d'Oléron ou des alentours, les musiques et danses traditionnelles présentées par le groupe folklorique les Déjhouqués. Le groupe fut créé en 1968 par André BOTINEAU. On appelle "déjhouqués" ceux qui, dès le lever du soleil, quittent le lieu où ils ont passé la nuit, comme font les volailles. Celles-ci, au soir tombant, se "jhouquent", c'est-à-dire se réfugient sur un juchoir pour y dormir à l'abri du danger. Au matin, très tôt, lorsqu'elles s'en vont courir dans les champs, elles se "déjhouquent..."

Venez les retrouver les 18, 25 juillet et le 14 août lors des kermesses dans les jardins de la maison paysanne à Grand Village Plage ou lors de la fête du port à Saint Denis d'Oléron du 14 juillet.

Mais n'hésitez pas également, à vous avancer vers le Port des Salines pour découvrir le groupe dans un défilé de mode façon Karl Lagerfeld commenté par Bilout les 22 juillet et 12 août à partir de 17h.

Venez nous rejoindre :

Vous aimez les traditions, les costumes, danses et musiques anciennes, la représentation et la transmission de toutes nos anciennes traditions musiques et danses populaires, notre groupe vous invite à se joindre à lui quel que soit votre niveau ou votre âge.



Si cela vous plait nous vous accueillons avec plaisir au sein de notre groupe. Nous répétons les vendredis de 20h30 à 22 heures à la salle des fêtes de Grand Village Plage. Il n'est pas nécessaire de savoir danser, pour venir au groupe. Nous vous apprendrons nos danses anciennes, qui vous permettront de suivre les rythmes de la musique. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, pour animer le groupe et faire danser.

Pour nous contacter

Maryline Chauvin

Tél : 05 46 47 42 89

E-mail : marylinechauvin.58@orange.fr

Site : <http://www.lesdejhouques.fr>

COMMERÇANTS ET ARTISANS

ALIMENTATION GENERALE

SARL du Centre Bourg Place Gaston Robert.....05.46.47.80.27

AQUACULTURE

FERME MARINE DU DOUHET, le Douhet.....05.46.76.58.42

BOUCHERIE

M. GIRARD Jean-Michel, rue des Boulassiers05.46.47.86.48

BOULANGERIE-PATISSERIE

M. et Mme DEBRENNE- SARL DELET Place de Verdun05.46.47.83.73
Rue de la paix.....05.46.47.83.73

LA MIE DE PAIN 16 rue des Boulassiers05.17.25.45.20

CAFE-BAR

M. GOUBON Yves "L'Odysée", Place Gaston Robert.....05.46.47.83.23

CAMPINGS

Camping "Le Breuil"**, le Breuil05.46.47.85.46

Camping Municipal "Le Planginot"**, allée du Gai Séjour05.46.47.82.18

Camping* "Antioche d'Oléron"**, route de Proires.....05.46.47.92.00

CARRELAGE

Mme BARRERE Karine, 3 rue des Prés05.46.47.84.34

CAVE, VINS ET SPIRITUEUX

M. PINARD Maxime "Vignoble les Alletières" - R.D. 73406.11.71.82.24

CHAMBRES MEUBLEES

Mme BESSIN Colette "Le Grillon", rue de la Roulette.....05.46.47.83.05

CHAUFFAGE

M. MARTIN Patrick, 4 rue de Chevellours06.15.70.67.43

COIFFURE

LE SALON, 24 rue de Saint Denis05.46.36.30.25

CONSEIL EN ARCHITECTURE ET SUIVI DE CHANTIER

SENAC-DELATRE Dominique, 23 rue des Boulassiers06.03.62.37.51

CREPERIE

M. GIRET Lionel "Bistrot du Vieux Port" - le Douhet.....05.46.76.61.58

Commerçants, Artisans Associations & Services publics

COMMERÇANTS ET ARTISANS

DISCOTHEQUE CAFETERIA

M. GIRET Lionel "Les Ecluses", Le Douhet.....	05.46.76.56.37
Mme BARDET Isabelle "Le Capri Korn", rue du Moulin.....	07.85.13.57.99
.....	05.46.75.86.13

ÉLECTRICITÉ

BOUILLY et Fils, rue des Prés	05.46.47.92.23
M. FERREIRA Arthur, Z.A. La Baudette	05.46.47.87.65
M. MARTIN Patrick, 4 rue de Chevellours	06.15.70.67.43

ENTRETIEN PARCS ET JARDINS

M. COLLAS Philippe "Rapid' Services", rue Adolphe Joussemet	05.46.47.84.50
---	----------------

GARDIENNAGE BATEAUX ET CARAVANES

M. BLANCHARD Claude "Le Piorret".....	06.82.56.89.06
M. FORT Jean Pierre, Z.A. La Baudette	05.46.47.83.45
GARDIENNAGE BRENAIS, Z.A. La Baudette.....	06.08.60.81.75
INCAS GARDIENNAGE 12 rue de la Baudette.....	05.46.47.88.84

HOTEL

M. PINARD Maxime "La Chaudière", Place Pasteur	05.46.47.81.85
--	----------------

IMMOBILIER (Agence)

M. FORT Jean Pierre, Place Gaston Robert	05.46.47.83.45
--	----------------

INFIRMIÈRE

Mme BAUDAT Cécile, 19 avenue de la Mer	06.71.20.58.77
Mme NADREAU Mallory, 30 rue de St Denis.....	06.88.86.50.04
.....	05.46.47.50.20
Mme NASRAOUI Corinne, 19 avenue de la Mer	06.60.02.07.80
Mme PANZINI Isabelle, 19 avenue de la Mer	06.80.60.11.73

KINÉSITHÉRAPEUTE

M.BOUTIN François, 30 rue de St Denis.....	05.46.75.67.14
.....	06.07.91.43.22

LIBRAIRIE PAPETERIE

Place Gaston Robert.....	05.46.47.80.27
--------------------------	----------------

LOCATION ET VENTE CYCLES

M. BLANCHARD Claude "Cycl'Oléron" 31 rue des Ardillières	05.46.47.91.97
--	----------------

Commerçants, Artisans Associations & Services publics

MACONNERIE

M. MARCHERAS Michel , 14 rue du Moulin	05.46.47.92.53
M. VAUZELLE Daniel , dépôt Z.A. La Baudette	05.46.76.70.51

NETTOYAGE

M. CASIN Léopold "Net Eclair" , Rue de la Baudette	05.46.47.92.98
---	----------------

PEINTURE

M. GUILLONNEAU Eric , 57 Avenue Alexandre Dumas	05.46.47.99.50
M. ROBIN James , 48 rue des Alliécelles	05.46.75.72.60
Mme BARRERE Karine , 3 rue des Prés	05.46.47.84.34

PIZZERIA

" Les Gondoliers ", 13 rue de St Denis	06.48.76.69.55
---	----------------

PLAISANCE (mécanique et gardiennage bateaux)

M. SAVINEL Stéphane "Escale Technique" 6 rue du Ver Luisant	05.46.75.71.06
M. SCHAEFFER Pascal "Espace Nautique" , Forêt du Douhet	05.46.75.07.22

PLOMBERIE SANITAIRE

BOUILLY et Fils , Z.A. La Baudette	05.46.47.92.23
M. FERREIRA Arthur , Z.A. La Baudette	05.46.47.87.65
M. MARTIN Patrick , 4 rue de Chevellours	06.15.70.67.43

PLOMBERIE-ZINGUERIE

M. CHEVRIER Thomas , 1 bis rue des Réchardes	06.32.26.61.09
---	----------------

RESTAURANT

M. PINARD Maxime "la Chaudrée" Place Pasteur	05.46.47.81.85
M. FOURNIER Gauthier "Resto du marché" 31 rue de St Denis	05.46.75.91.60

SERVICE A LA PERSONNE

" A tout Age " - 3 rue des Prés	05.46.47.84.34
--	----------------

TABACS PECHE SOUVENIRS

Mme JAMES Pascale "Tabac de la Plage" , Place Gaston Robert	05.46.47.83.77
---	----------------

TAXI

IO Taxi" M. BERTHOU Sébastien	05.46.75.98.03
--	----------------

VOILE

M. GOMEZ Jean Yves "Azulile"	06.88.30.28.34
---	----------------

ASSOCIATIONS

Amicale Bouliste Brénaise

Président : M. Denis MARTINEAU
293 rue des Seulières
17650 SAINT DENIS D'OLERON

Association des Commerçants et Artisans Brénaïses

Président : M. Maxime PINARD
Domaine des Alletières – R.D. 273
17840 LA BRÉE LES BAINS

Association Communale de Chasse Agréée

Président : Monsieur Bernard BOUILLY
14 rue des Prés 17840
LA BRÉE LES BAINS

Association Brénaise des Amis de l'orgue

Présidente : Madame Marie-Danièle MICHELAT
19 bis route de Gaudy
23000 SAINT FEYRE

Foyer Brénaïses

Président : Monsieur Joël SUANT
20 rue des Ardillières
17840 LA BRÉE LES BAINS
05 46 75 77 01

“Terres d'Expression” (stages de poterie)

Présidente : Madame Sylvie MOUGEOTTE
12 rue de Saint Denis
17840 LA BRÉE LES BAINS
05 46 75 97 30

ASSOCIATIONS DE PROPRIETAIRES

Syndic “Clos des Vignes”

Monsieur Christian VEILLE
1 Impasse de l'Enclos - La Mauvinière
17250 GEAY

Syndic Résidence de “La Mer” et Résidence “les Alizés”

Monsieur le Directeur
Foncia A2B Immobilier
52 rue Cochon Duvivier
17304 ROCHEFORT CEDEX

Association syndicale libre “Les Proires”

Madame Marie Claude MASSIAS (secrétaire)
18 rue de Niort
79230 VOUILLÉ

Syndic Résidence “Les Huettes”

M. Georges LEBRETON
56 Allée de la Brèche aux Loups
77330 OZOIR LA FERRIERE

SERVICES PUBLICS

POMPIERSTél : 18

SAMUTél : 15

GENDARMERIE

Brigade de St Pierre d'OléronTél : 17

URGENCE APPEL EUROPEENTél : 112
SERVICE MÉDICAL

de permanence dimanche et jours fériés
.....Tél : 05.46.27.55.20

MAIRIETél : 05.46.47.83.11

lundi au vendredi 9 h à 12 h - 14 h à 17 h

samedi matin 9 h à 12 h

Tél : 05 46 47 83 11 - Fax : 05.46.75.90.74

e. mail : labreelesbains@wanadoo.fr

site : labreelesbains.com

ASSISTANTE SOCIALE

1^{er} et 3^{ème} mardi de 10 h à 12 h en mairie
sur rendez-vous au 05 46 47 00 68

ÉCOLETél : 05.46.47.82.41

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Basse saison :

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h

Haute saison :

du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 30

et de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 15 à 12 h 30

Tél : 05.46.47.83.00

M.N.S.Tél : 05.46.47.82.14

Surveillance plage juillet-août de 11 h à 19 h

MARCHÉ

Pendant la saison : quotidien

Hors saison : mercredi, vendredi, samedi,
dimanche et jours fériés

Toutes les vacances scolaires

OFFICE DE TOURISME

Rue des Ardillières. Tél : 05.46.47.96.73

Du 1^{er} octobre au 30 mars : lundi au vendredi,
10h-12h30 et 14h30-17h30.

Du 1^{er} avril au 4 juillet et du 1^{er} au 30 sep-
tembre : lundi au samedi 9h30-12h30 et
14h30-18h

En période de vacances, les week-ends de
ponts : le dimanche et fériés : 10 h-12h30

Du 5 juillet au 30 août : lundi au samedi (fériés
compris) : 9h30-13h et 14h-19h

dimanche 9h30-13h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

à côté de l'Office de Tourisme.

En saison : mardi, mercredi, vendredi et samedi
de 10 h à 12 h.

Hors saison : mercredi de 10 h à 12 h

ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte par container individuel :

mercredi à partir de 20 h

Tri sélectif : sac jaune et bac jaune :

tous les 15 jours (semaine paire),

mardi à partir de 20 h.

Renseignements & réclamations redevances

O.M : permanences à la Communauté de

Communes. Tél : 05.46.47.64.98.

ORDURES NON MÉNAGÈRES

Dépôt des déchets de toute nature à la déchet-
terie "La Royale"

Du 01/01 au 15/03 et du 15/11 au 31/12 :

du lundi au samedi - de 9 h à 11 h 50

et 14 h à 17 h 50

Du 16/03. au 14/11 :

du lundi au samedi - de 9 h à 11 h 50

et 14 h à 17 h 50

et dimanche de 9 h à 11 h 50

Tél : 05.46.75.92.28

E.D.F.Tél : 09.72.67.50.17

SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Compagnie des Eaux de Royan . .05.81.31.85.01

OFFICE RELIGIEUX

Catholique :

Pour prendre connaissance des jours et heures
des offices religieux, merci d'appeler :

Curé de St GeorgesTél : 05.46.76.60.10

Curé de St PierreTél : 05.46.47.11.44

Protestant :

Temple de St Pierre.

Saison : du 6 Juillet au 15 Septembre : le
dimanche à 10 h 30 (culte bilingue franco alle-
mand)

Hors saison : 1^{er} dimanche du mois à 9 h 45

*Il fut un temps...
La Brée autrefois.*

